

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 1^{ER} DECEMBRE 2014 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.

Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2014-186). 27 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Ont donné pouvoir pour les représenter : M. HAAB (pouvoir donné à Mme ROTA), Mme KOMITES (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE).

Etait absent : aucun

- Départ, à 21 H 30, de M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à Mme MARQUIS), après le vote de la délibération DASCO 20141171 ;
- Départ, à 23 H 00, de Mme VIEU-CHARIER, après le vote de la délibération DVD 20141115.

- **DELIBERATION (12-2014-043)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 3 NOVEMBRE 2014.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je soumetts à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014.»

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 3 NOVEMBRE 2014 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2014.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, M. HAAB (pouvoir donné à Mme ROTA), Mme HONORE, Mme KOMITES (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. MARGAIN, Mme MARQUIS, M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAU, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

(DELIB 12-2014-187)

- **DELIBERATION (12-2014-044)** : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014- 188 AVIS)

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Bonsoir, je souhaite dire quelques mots en ce 1^{er} décembre, journée mondiale de lutte contre le Sida. Je tenais à marquer l'engagement de la Mairie du 12^e arrondissement aux côtés de la Mairie de Paris, dans la lutte contre la maladie et contre les discriminations à l'encontre des personnes séropositives. Depuis les années 1990, de nombreuses avancées ont été réalisées dans la lutte contre le Sida notamment sur la prise en charge médicale, bien plus performante et moins lourde, une très grande réduction du nombre de contaminations par l'injection de drogues dans le cadre de la politique de réduction des risques qui montre ainsi que le Sida est heureusement loin d'être une cause perdue.

La situation reste pourtant très préoccupante notamment en Ile-de-France où se concentrent 42% des diagnostics du VIH réalisés chaque année en France. L'épidémie a cessé de régresser. Elle est stabilisée depuis 2007 autour de 6 200 nouvelles contaminations par an en France. Il faut le rappeler le Sida touche tout le monde, 12% des nouvelles contaminations concernent les moins de 25 ans et 14% chez les plus de 50 ans. Pourtant de nombreuses personnes continuent à ne pas se sentir concernées par la maladie et environ un tiers des diagnostics du VIH se font au stade Sida tandis que les dépistages précoces du virus permettent une meilleure prise en charge médicale et évitent de nouvelles contaminations.

Nous avons souhaité décider de nous engager de manière visible dans la lutte contre le Sida en Afrique, en partenariat avec l'ONU Sida, avec des objectifs ambitieux à l'horizon 2020. La Maire de Paris a communiqué récemment à ce sujet. Sur le territoire parisien, l'action de la Ville se traduit le 1^{er} décembre par l'opération café-capote qui permet de distribuer 170 000 préservatifs dont 12 500 dans le 12^e arrondissement grâce à 17 établissements partenaires. Cet engagement se poursuit tout au long de l'année au travers d'un soutien actif aux centres de dépistage anonymes et gratuits dont celui de Saint-Antoine que j'ai visité cet après-midi et aux nombreuses associations parisiennes de prévention contre le VIH.

Nous organisons demain la diffusion du film « Et ta sœur » sur l'association de prévention des Sœurs de la Perpétuelle Espérance, à la Maison des associations. Des bénévoles de l'association AIDES que je remercie sincèrement pour leur engagement, sont présents ce soir en Mairie pour réaliser des dépistages rapides. J'invite celles et ceux qui le souhaitent à se faire dépister, et à communiquer autour de ce geste. Un stand AIDES sera également présent demain sur la Place Henri Frenay. Vous avez sur vos tables des préservatifs pour chacun d'entre vous, pour votre usage personnel, celui de vos enfants, celui de vos parents, de vos amis. N'hésitez pas à les diffuser autour de vous. »

Débat organisé sur le logement intégrant les délibérations suivantes :

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons souhaité organiser un débat sur 23 délibérations qui étaient à notre ordre du jour et qui nous semblaient être de bonnes illustrations de notre politique de logement à Paris. A Paris et dans le 12^e arrondissement, nous avons fait du logement, une priorité de notre mandat pour répondre à la première attente des Parisiennes et des Parisiens. Huit mois après notre élection, nous tenons ce soir un Conseil d'arrondissement où sont inscrites pas moins de 23 délibérations qui traduisent la mise en œuvre de cette priorité et qui seront reprises au Conseil de Paris dans deux semaines, aux côtés de très nombreux autres projets dans d'autres arrondissements parisiens.

Notre tout premier objectif est l'augmentation de l'offre car nous avons besoin de nouveaux logements pour garder toutes les familles qui le souhaitent à Paris, permettre aux jeunes de s'installer ou encore de loger dans Paris, des personnes qui y travaillent, les forces vives qui font vivre notre ville au quotidien.

Je peux vous l'annoncer ce soir en amont du Conseil de Paris, au plan parisien, l'objectif particulièrement ambitieux que nous nous sommes fixés de 10 000 logements par an dont 7 000 sociaux, sera bel et bien atteint dès cette année 2014. Cette politique de production de nouveaux logements et de financement de logements sociaux est conduite dans le respect de la diversité des programmes afin de préserver la mixité sociale.

Aujourd'hui, notre Conseil d'arrondissement est appelé à se prononcer sur la réalisation de 89 logements familiaux et 140 logements étudiants. Contrairement aux approches de certains qui plaident en faveur du logement étudiant pour mieux repousser le logement familial, nous n'entendons pas opposer les uns aux autres. Au contraire, nous faisons le choix de programmes équilibrés correspondant aux attentes et aux besoins de tous les habitants de notre arrondissement.

Par ailleurs, je tiens à souligner le choix d'une politique de construction novatrice et plus respectueuse de l'environnement. Je pense notamment aux projets des 9/11, rue de Toul et 105, boulevard Poniatowski, qui intègrent des toitures végétalisées ainsi que des panneaux solaires thermiques pour l'un, et un système de récupération de chaleur des eaux pour l'autre. Afin de faire émerger ces nouveaux projets, la Ville de Paris relève le défi de trouver de nouvelles emprises foncières inexploitées ou peu optimisées. La Maire de Paris s'est personnellement engagée dans cette démarche au travers du pacte du logement pour tous. Ainsi, le protocole d'accord entre la RATP et la Ville, est soumis dans cette séance. Il permettra la création de 60 à 80 logements dans le 12^e sur une parcelle qui intégrera également un espace vert et une crèche car nous ne créerons pas de nouveaux logements sans prévoir les équipements nécessaires à l'accueil de ces nouveaux habitants (écoles, crèches, espaces verts, équipements sportifs et culturels).

Notre arrondissement est concerné par plusieurs grands projets d'aménagement, intégrant du logement, de l'activité économique, des équipements publics, menés sur des emprises appartenant à des acteurs institutionnels ou à l'Etat. L'un de ces grands projets, symbole de la politique volontariste de la gauche, aussi bien au niveau de l'arrondissement, de la Ville de Paris que du gouvernement, est celui de la caserne de Reuilly. Ce projet permettra avant la fin de cette mandature, la création de plus de 600 logements dont la diversité et la mixité ont été garanties dès le début du projet. 100% de ces logements sont locatifs.

Je suis fier de vous proposer ce soir l'adoption d'une première délibération de réalisation des logements étudiants de ce grand projet. Les bailleurs sociaux sont également des partenaires privilégiés dans la réussite de cette politique notamment grâce à la création de logements issus de l'optimisation foncière de leurs parcs ou de la transformation de leurs patrimoines. Grâce à ces initiatives, le 12^e arrondissement bénéficiera de la création de 4 logements supplémentaires après le vote en séance de 2 délibérations portées par Elogie et Paris Habitat.

Le second objectif majeur de notre politique en faveur du logement est l'entretien du patrimoine existant. L'amélioration du cadre et des conditions de vie des locataires et pour certains d'entre eux, leur protection contre les projets de vente à la découpe. Dans le parc social, l'amélioration des conditions de résidence des locataires est un enjeu fort de cette mandature. Nous encourageons ainsi la rénovation thermique des immeubles les plus énergivores pour préserver l'environnement, améliorer le confort des logements et réduire le poids de la facture énergétique dans les charges locatives. Ces réhabilitations Plan Climat ainsi que les opérations de résidentialisation seront l'occasion de rénover des logements mais également les parties communes des immeubles ainsi que leurs accès pour plus de tranquillité et de sécurité. Ces opérations sont réalisées à grande échelle dans les groupes sociaux les plus importants de notre arrondissement. Lors de cette séance sont notamment soumises au vote, des délibérations autorisant la réhabilitation Plan Climat des immeubles situés rue Lamoricière dans le cadre du GPRU de la Porte de Vincennes, la résidentialisation du groupe Fécamp-Edouard-Robert-Tourneux ainsi que les travaux de requalification du 107 Reuilly. D'autres sont déjà en cours rue Erard. Ils font tous l'objet d'une concertation riche avec les locataires, les associations et les services publics de proximité.

Dans le parc privé, la lutte contre l'insalubrité et le renforcement du droit de préemption et l'acquisition conventionnement, constituent d'autres leviers d'interventions actionnés par la Ville. Dans un marché immobilier entaché par de nombreux excès, la préservation de la fonction résidentielle du parc privé parisien est essentielle. Cela doit passer par des moyens de contrôle plus affirmés. L'encadrement des loyers et le contrôle des meublés touristiques seront des armes que nous n'hésiterons pas à utiliser. Cette nouvelle politique du logement répond aux besoins exprimés par les Parisiens. La réforme de l'attribution des logements a également été l'un des marqueurs de cette nouvelle mandature. Je vous propose que nous étudions cette question, en particulier la mise en place de la cotation dans une communication dédiée qui sera faite au Conseil d'arrondissement durant le premier semestre 2015, à l'issue de l'expérimentation en cours.

Les délibérations regroupées dans ce débat organisé sont au nombre de 23. J'ai souhaité que chacun puisse s'exprimer sur cette politique globale. Evidemment chaque élu inscrit dans ce débat, pourra préciser sa position sur l'un des projets. Par ailleurs, deux vœux ont été déposés et se rattachent particulièrement à certaines délibérations. Je vous engage à les présenter au moment de vos interventions.

Nous avons prévu 20 minutes pour le groupe UMP-UDI-MODEM, 10 minutes pour le groupe Communiste-Front de gauche, 15 minutes pour le groupe Ecologiste et 40 minutes pour le groupe Socialiste, Radical et Citoyen. C'est mon adjointe, Madame SLAMA qui répondra à vos interventions. S'il n'y a pas d'intervention préliminaire, je vous propose de commencer. Il y avait un ordre dans les inscriptions. Je vais essayer de le respecter à moins que vous n'y voyiez un inconvénient. Il me semble que Madame ROTA s'est inscrite en premier puis Madame MONTANDON, Madame ATLAN-TAPIERO et Monsieur SEINGIER. Mais l'ordre peut être changé si vous le souhaitez. Madame ROTA, vous commencez ? Vous avez la parole. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« En préambule, il est important de rappeler notre conviction. La politique qui vise à construire du logement social est nécessaire et nous ne nous opposons pas aux mesures ni aux dépenses qui vont dans ce sens. Mais notre rôle est aussi de vous alerter sur des travers que nous voyons. Dans les échanges informels que nous pouvons avoir dans l'arrondissement, avec nos voisins, des commerçants, des parents d'élèves ou même des amis, le logement est une source d'inquiétude grandissante. Aurais-je toujours les moyens de me loger à Paris ? Les enfants pourront-ils se loger dans leur ville ? Se loger de manière autonome à Paris pour un couple de trentenaires par exemple, relève de l'exploit. Si le couple décide d'acheter, il devra gagner 8 000 €/mois minimum soit 4 000 €/personne ce qui est un salaire très peu répandu, nous le savons tous, pour obtenir une surface qui leur permette d'y faire des projets. S'ils veulent louer dans le privé, le mètre carré atteint en moyenne 23 € HC, et encore il s'agit d'une moyenne assez basse mais qui exige des revenus toujours aussi élevés. Aujourd'hui, il manque donc une réelle offre de logement pour ces profils intermédiaires. Ainsi votre politique de logement, vous ne le nierez pas, exclut totalement une certaine catégorie de la population parisienne. Les enfants nés à Paris sont aujourd'hui quasiment obligés de quitter leur ville d'enfance pour se loger. C'est votre choix. Nous le regrettons.

Nous sommes pour du logement social pour tous et dans tous les arrondissements. Or aujourd'hui, nous voyons bien que les actions menées sont toujours en direction des mêmes arrondissements. Dans des arrondissements où le logement social dépasse déjà les 20%, le 13^e, le 19^e et le 20^e. Nous ne sommes pas encore concernés. Dans le 12^e arrondissement, nous renforçons la présence de logement social dans des secteurs déjà à forte densité de logement social. Or, la Maire de Paris, Madame HIDALGO, avait pris des engagements de rééquilibrage territorial pour aller vers plus de mixité sociale. C'est une très bonne chose. La mixité sociale est un facteur de réussite, d'enrichissement de notre société, réclamée par tous, quelle que soit sa tranche d'imposition. Mais la mixité sociale, ce n'est pas un quartier composé à plus de 50% par du logement social car personne n'y est gagnant. La mixité sociale, c'est l'équilibre. A Paris, c'est donc le rééquilibrage.

Un dernier point sous forme de question. Madame HIDALGO, la Maire de Paris, appelle de ses vœux la transformation de 200 000 m² de bureaux obsolètes. Nous soutenons vivement cette mesure qui est un vœu à l'origine proposé par le groupe centriste en 2011. Nous nous demandions si le 12^e était concerné et à quelle hauteur ? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Pour le groupe Communiste, j'avais deux inscrits Monsieur BONNET et Madame VIEU-CHARIER. Je ne sais pas qui intervient en premier. »

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Premièrement, ce débat est extrêmement important puisque nous nous sommes engagés dans la mandature sur un socle fort qui est le travail autour du logement social notamment la construction de logements.

Vous l'avez rappelé Madame la Maire, il va y avoir des constructions assez importantes puisque nous arriverons à 600 logements d'ici la fin de la mandature. Un autre travail a été conduit. Il s'agit d'un travail de transparence et de meilleure information auprès des personnes inscrites pour des logements sociaux. Le scoring mis en place et l'accompagnement qui sera effectué sur les dossiers sont des choses qui me paraissent importantes. Je tiens à saluer le travail de Monsieur Ian BROSSAT, adjoint au Maire chargé du logement.

Cette construction de logements ne suffira hélas pas à répondre à toutes les demandes des Parisiens. Mon propos portera sur le droit de préemption et sur les ventes à la découpe. Il nous faut faire un travail de dentelle afin de trouver des solutions lorsque nous n'avons pas suffisamment de logements. L'objectif de production de 10 000 logements/ an dont un minimum de 7 000 logements, justifie la mobilisation de nombreux leviers dans le contexte de rareté du foncier. L'acquisition de logements situés en copropriété permet à la fois de développer l'offre de logements accessibles et de promouvoir la mixité sociale ce qui est extrêmement important pour nous. Aujourd'hui, la politique de préemption de la Ville en faveur du logement social repose sur les deux outils dont nous allons parler à savoir le Droit de Préemption Urbain (DPU) et le Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR) ce qui permet à la Ville d'acquérir des biens de manière prioritaire et non coercitive, le cas échéant à un prix inférieur au prix déclaré. Cela participe au rééquilibrage géographique du parc social. Vous savez que cela est très déterminant pour la politique du logement. Nous y tenons particulièrement. La Maire de Paris l'a souvent rappelé.

Ce DPU avait été instauré en 2006 et avait contraint l'ensemble des propriétaires à informer la Ville de leurs intentions de vendre le bien. Sur la période 2008/2013, 188 immeubles entiers soit 3 573 logements ont été acquis dans ce cadre. Cela montre bien que lorsque nous avons une volonté d'acquérir des logements pour en faire profiter les Parisiens, nous pouvons le faire. Le DPUR quant à lui, oblige l'ensemble des propriétaires quelle que soit la nature du bien à informer la Ville de leurs intentions de vendre. Cet outil permet d'intervenir sur des immeubles dégradés et insalubres, et permet d'acquérir des lots dans des immeubles inscrits au PLU comme emplacements réservés pour du logement social. Là aussi, nous sommes sur un réel progrès pour le logement social. Aujourd'hui, le DPUR concerne 293 adresses dont quelques-unes pour le 12^e arrondissement. Il est envisagé d'étendre ce périmètre d'application du DPUR afin de permettre la production de logements sociaux. Comme je l'ai dit précédemment, une telle politique favorise le rééquilibrage de l'offre avec une politique de mixité sociale très fine puisqu'elle est faite immeuble par immeuble. De nombreux immeubles ont été identifiés dans Paris. Je tiens à préciser qu'il y en a dans le 12^e. C'est très important.

L'autre levier dont j'ai discuté récemment avec Monsieur BROSSAT, est celui des ventes à la découpe. Il s'agit d'un système qui inquiète beaucoup les locataires dans de nombreux arrondissements parisiens. Ce sont des opérations spéculatives extrêmement traumatisantes qui poussent les locataires à quitter leurs logements et qui participent au renchérissement du logement. Vous imaginez bien que cela n'est pas du tout souhaitable. Les cibles intéressantes ne sont pas tant les propriétaires isolés mais plutôt les grands opérateurs institutionnels. Certains me viennent à l'esprit comme Alliance ou encore BNP Paribas. Je parle de BNP Paribas car cela nous intéresse dans le 12^e arrondissement. Mais j'y reviendrai après. Monsieur BROSSAT travaille avec force à une négociation avec ces grands groupes afin d'abandonner ce type de choses. Par ailleurs, il y a une préemption dans le diffus donc les lots occupés par des locataires sont rachetés puis confiés aux bailleurs. Evidemment, il y a tout le travail de préemption judiciaire qui me paraît très important. L'idée de protéger le locataire me paraît fondamentale car il faut rassurer les populations concernées par les ventes à la découpe et faire en sorte que les biens reviennent à des personnes qui en ont véritablement besoin.

Pour le 12^e arrondissement, je parlerai de la rue Reuilly-Taine. Monsieur BROSSAT m'a dit qu'il était en négociation avec la BNP, en surveillant les déclarations d'intention d'aliéner afin que cette problématique dans le 12^e soit bien cernée et que nous évitions les ventes à la découpe. Tout cela s'inscrit dans une politique intéressante qui concrétise ce que nous annonçons dans notre programme de mandature. Je m'en réjouis et vous le savez, les élus communistes sont aux côtés de la Maire de Paris et du Conseil de Paris dans cette action. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Pour le groupe Ecologiste, j'ai Messieurs NAJDOVSKI, TEISSEIRE et GREAU. Monsieur NAJDOVSKI commence. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Madame la Maire. La question du logement est la première préoccupation des Parisiennes et des Parisiens. Il est important que notre assemblée puisse en discuter. Nous avons aujourd'hui 23 délibérations relatives au logement pour le 12^e. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Une grande diversité de projets est votée aujourd'hui. Ils participent à l'objectif partagé par notre majorité de développer le logement notamment les logements sociaux avec un objectif fixé de 25% en 2025 par la loi ALUR. Ces délibérations représentent les premières concrétisations de cet engagement porté ensemble devant les habitants du 12^e. Nous tâcherons tout au long de cette mandature de maintenir l'effort de production tant en quantité qu'en qualité c'est-à-dire en préservant la diversité sociale et culturelle de notre arrondissement. Nous veillerons particulièrement à ce que la production de logements soit adaptée à la demande. Aujourd'hui, des personnes sont en situation de surpopulation dans du logement privé, qui vivent parfois à plusieurs dans des chambres, qui sont en demande de logement social. Il est important que ces personnes puissent accéder au logement social et cela suppose que dans la programmation, entre les différents types de logements sociaux (PLA, PLUS et PLS) que nous faisons un effort particulier vers les logements véritablement sociaux qui correspondent aux revenus des demandeurs. Jusqu'à présent, un effort particulier a été réalisé sur la catégorie supérieure du logement social à savoir la catégorie PLS qui n'est pas la plus demandée.

Par ailleurs, nous voulons garantir une offre d'équipements publics adaptée à l'accueil de ces nouveaux habitants. Plus de logements, plus d'habitants, cela suppose nécessairement plus d'équipements publics à bâtir en parallèle. Nous voulons aussi que soit promue une qualité du bâti en termes énergétique. Mon collègue, Monsieur TEISSEIRE y reviendra plus précisément sur la réhabilitation Plan Climat. Nous voulons que l'accent puisse être mis sur de nouvelles méthodes d'habitation. Je pense à l'habitat participatif. Certes, ce n'est pas un effort très important sur la production de logements. Ceci étant, cela correspond aussi à de nouvelles formes d'habitat qu'il convient de promouvoir. Enfin, nous souhaitons que cet objectif de production de logements se fasse en préservant les espaces verts indispensables à la qualité de vie dans nos arrondissements à Paris.

La politique du logement ne se résume pas à une mesure mais comporte une palette d'interventions. Nous pourrions citer toutes ces délibérations qui portent l'effort de production de logements notamment de logements sociaux. Je tiens à souligner l'effort réalisé sur la réhabilitation du parc social. Nous avons ici deux délibérations. L'une qui porte une opération de résidentialisation de Fécamp-Tourneux demandée depuis des années par les habitants de ce site. Cette opération est très attendue et très espérée. Une autre opération porte sur l'amélioration de la qualité des espaces publics du 107, rue de Reuilly, également très attendue par les habitants.

Investir sur la question du logement, c'est aussi investir dans le diffus. Au-delà de la production elle-même de logements, c'est aussi la préservation du logement social et le fait d'intervenir en prévention de situations qui pourraient menées des personnes à quitter leurs logements et quitter Paris. Nous voulons garder cette mixité sociale, générationnelle et culturelle à Paris. L'intervention dans le diffus est extrêmement importante.

Autre mesure qui nous paraît essentielle, la transformation des bureaux en logements notamment des bureaux vides. Durant la campagne municipale, j'ai porté l'exigence d'une priorité sur transformation sachant que nous avons plus d'un million de mètres carrés de bureaux vides à Paris. Certes, plutôt dans l'ouest parisien mais notre arrondissement est également concerné. Nous souhaitons que cet effort soit important de manière à répondre aux besoins en matière de logement tout en veillant à la mixité des fonctions. Il s'agit aussi de faire en sorte qu'il puisse y avoir de l'activité économique dans les quartiers où il y a une prédominance de logements.

Sur la question de la programmation des nouveaux quartiers. Nous avons défendu dès le départ, une programmation sur Bercy-Charenton de 50% de logements et de 50% autres. Nous avons d'une certaine manière obtenus gain de cause par un artifice qui a consisté à étendre le périmètre du secteur Bercy-Charenton. Néanmoins, j'appelle l'attention de notre assemblée sur le fait que nous devons construire à l'avenir des quartiers équilibrés et dans lesquels la priorité en termes de logements doit se traduire concrètement.

Puisque je parlais de qualité de vie tout à l'heure, je souhaite évoquer deux questions précises. Je disais que nous devons fournir un effort en termes d'équipements publics. A ce titre, j'exprime un regret. L'une de ces délibérations, sur la rue de Toul, ne porte pas cette exigence. Depuis plusieurs années, nous souhaitons qu'il puisse y avoir un programme mixte à cette adresse (logements + crèche). Cela s'est réalisé dernièrement rue Montéra où un programme mixte (logements+crèche) a été inauguré. Nous avons également un projet mixte sur l'avenue de Gravelle. La rue de Toul est un quartier déficitaire en matière de places en crèche. Nous trouvons très dommage qu'il n'y ait pas à cette adresse précise, un projet mixte (logements + crèche) comme nous le souhaitions. Nous le regrettons vivement.

Je souhaite évoquer les ventes à la découpe. De nombreux Parisiens sont confrontés à cette question. Dans notre arrondissement, les habitants du boulevard de Reuilly et de la rue Taine, y sont confrontés. Je note avec beaucoup de satisfaction le fait que les habitants du quai de Jemmapes dans le 10^{ème} arrondissement aient vu leur immeuble racheté par la Ville de Paris. Je m'inquiète du projet de loi porté par le ministre de l'économie qui revient en arrière de manière très grave sur ce dossier puisqu'il propose de faciliter les ventes à la découpe et les congés pour vente pour les investisseurs institutionnels qui sont pourtant au cœur de ces dérives de financiarisation de l'économie. Il propose aussi de supprimer l'article 11-2 de la loi ALUR qui protège les locataires face aux ventes à la découpe. J'espère que ce projet de loi ne comportera pas ces mesures désastreuses qui pourraient porter de graves préjudices aux Parisiens notamment dans notre arrondissement. Nous souhaitons préserver la mixité générationnelle, sociale et culturelle dans notre arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur NAJDOVSKI. Je vous confirme que nous sommes mobilisés pour protéger les locataires de Taine-Reuilly. Pour le groupe Socialiste, Radical et Citoyen, il me semble que Madame GROMBERG intervient en premier. »

Mme Manon GROMBERG, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. La semaine dernière, Paris a été de nouveau sacrée, meilleure ville étudiante au monde devançant ainsi Londres et Melbourne. En effet, c'est le classement britannique *QS Top Universites* qui l'affirme, dans un classement qui compare un total de 116 grandes villes mondiales en fonction de la qualité des universités, de la diversité des étudiants, de la qualité et surtout du coût de la vie mais aussi de la sécurité, de la pollution et de l'indice de progrès social.

Le logement est l'une des problématiques centrales des étudiants. Le prix des logements privés toujours plus élevés limite l'installation des étudiants à Paris. Pour faire de Paris la meilleure ville étudiante au monde, Bertrand DELANOE et dorénavant Anne HIDALGO ont mis au service des étudiants, des logements dans le parc public. Paris a déjà proposé 7 800 nouveaux logements sociaux étudiants depuis 2001 et 500 logements chercheurs depuis 2008. Au vu des aspirations des Parisiens, Anne HIDALGO a fait du logement sa priorité. Toujours plus de logements pour les étudiants, doctorants et chercheurs sont nécessaires. La Maire de Paris s'est engagée à proposer 1 000 nouveaux logements étudiants et chercheurs par an. Comme dans de nombreux secteurs, là aussi, le 12^e arrondissement contribue très favorablement à cet effort. Comme cela a déjà été évoqué, l'université Sorbonne Nouvelle a choisi le 12^e arrondissement pour s'installer à l'horizon 2018, créant ainsi un campus universitaire dans le quartier de la Nation. Ce sont 10 000 étudiants, toutes nationalités confondues, qui étudieront dans le 12^e. Tous ces étudiants attendent de nous, une réponse à leurs besoins. C'est toute une équipe municipale autour de la Maire qui s'y engage notamment son adjointe Madame SLAMA et moi-même.

Dans le 12^e, les résultats sont déjà visibles et ne sont qu'en progression. La réhabilitation de la résidence située rue de Cîteaux, comprenant 344 logements vient de s'achever. Par ailleurs, de nombreux projets sont en cours. Des logements étudiants verront le jour dans le quartier Bercy-Charenton. Plus d'une centaine de logements étudiants seront réalisés à la caserne de Reuilly ainsi que 140 logements du 63 au 75 boulevard Diderot (soumis au vote aujourd'hui). En outre, une résidence destinée aux enseignants-chercheurs dans le nouveau quartier Charolais-Rotonde sera ouverte. Il est très important de faire progresser le logement étudiant à Paris si nous voulons faire progresser l'attractivité de la Ville et pour répondre également aux besoins des Parisiens. C'est avec une entière motivation que nous nous y attelons. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Nous reprenons avec le groupe UMP-UDI-MODEM avec Madame MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Le logement est en effet la priorité des Parisiens. Nous le vivons quotidiennement car la grande majorité des sollicitations, dont nous sommes saisis en tant qu'élus, concernent le logement. La livraison de logements sociaux peut provenir de trois manières différentes :

- Par la construction qui correspond à une véritable création de logements. Pour l'instant, c'est assez rare. Aujourd'hui, les délibérations en témoignent ;
- Par la préemption qui est la transformation de logements existants en logements sociaux ;
- Par le reconventionnement qui est une passation d'écriture pour transformer du logement intermédiaire en logement dit SRU. Hélas, ce sont ces deux dernières options qui sont privilégiées par la municipalité parisienne.

A la lecture de votre programme de logements sociaux dans le 12^e, où est donc passée la préoccupation de mixité sociale ? Où est donc passée la promesse de Madame HIDALGO pendant la campagne sur la priorité aux classes moyennes et aux jeunes actifs en matière de logement ? La mixité sociale correspond à des personnes issues de catégories socioprofessionnelles différentes qui vivent et se côtoient dans une même zone géographique. La mixité sociale se mesure statistiquement au niveau de l'arrondissement, certes. Mais elle se vit surtout au niveau d'un quartier, d'une rue et même d'un immeuble. Lorsque des programmes sociaux avoisinent les 20 à 30 logements par immeuble, le minimum est de respecter l'équilibre de l'objectif du PLH à savoir 30% de logements PLS.

Nous avons déposé deux vœux rattachés aux délibérations DLH 1312 et 1228 dans lesquels nous vous demandons de prévoir 30% de logements PLS c'est-à-dire destinés à la classe moyenne. Je vous rappelle que les objectifs du PLH sont de 30% de PLAI, 30% de PLS et 40% de PLUS.

Nous avons jusqu'à présent toujours voté en faveur des délibérations relatives aux logements sociaux même si nous déplorions que cette livraison de logements sociaux se faisait majoritairement par préemption et très peu par construction. Une seule fois par le passé, nous nous sommes opposés à la construction des 92 logements sociaux du square Contenot car nous avons privilégié la création d'un EHPAD, structure qui fait défaut dans le 12^e arrondissement ce qui avait du sens en raison de la population vieillissante du square Contenot et de l'opportunité de créer un lieu intergénérationnel avec la crèche. Je précise donc que nous avons toujours voté favorablement pour la livraison de logements sociaux. Mais si vous n'acceptez pas les deux vœux rattachés pour demander un véritable équilibre des programmes en logements PLS destinés à la classe moyenne, dans ce cas-là, nous voterons contre pour la première fois.

Il n'y a rien de choquant à dire que dans certains quartiers, il n'existe plus de mixité sociale. En effet, des quartiers entiers se paupérisent lorsque les attributions de logements ne sont faites qu'en faveur de personnes en grandes difficultés économiques et sociales, et qu'en plus les équipements publics ne suivent pas forcément. Même certains élus de la majorité municipale partagent ce constat. Par exemple, les déclarations de la Maire du 20^e arrondissement, adjacent au notre, Madame CALANDRA, lors de son audition à la MIE (Mission Information Evaluation aux attributions des logements sociaux) en sont l'illustration. Je la cite : « Je puis affirmer que la discrimination se fait massivement au profit de gens de catégories socioprofessionnelles avec peu ou pas de revenus et dépendant surtout des minimas sociaux ». Il y a d'autres déclarations au niveau de la MIE mais je n'aurai pas le temps de toutes les citer.

Concernant la délibération sur le reconventionnement, Madame la Maire, vous avez parlé de « levier d'action ». Le reconventionnement n'est pas une action. C'est simplement une passation d'écriture. La délibération 2014 DLH 1161 est un reconventionnement. Je vous rappelle que les logements actuels de type PLI c'est-à-dire intermédiaires vont être transformés en logements SRU. Vous allez gonfler les chiffres du logement social sans créer de logements mais en les reconventionnant. Il aurait été cohérent lors de cette délibération de laisser une part importante pour le PLS afin que cette catégorie de logement social ne soit pas réduite à 14% comme cela est le cas dans la délibération une fois que vous faites la proportion du PLS restant une fois le reconventionnement effectué. Je note ainsi le décalage entre le discours pro logement intermédiaire de Madame HIDALGO et les réalités de sa politique au quotidien. Lors de la campagne, vous avez annoncé vouloir créer 3 000 logements dits intermédiaires rien que dans l'est parisien et aujourd'hui vous en supprimez plus de 850 à travers cette délibération. C'est inadmissible et c'est pour cela que nous voterons contre.

Concernant la délibération sur le droit de préemption urbain renforcé, rien n'est indiqué quant aux conventionnements à venir des lots en question, justement en matière de PLS et de logements intermédiaires. Si c'est dans le même esprit que les nouveaux programmes votés ce jour, nous pouvons penser que le PLS et les logements intermédiaires vont passer à la trappe. Mais peut-être que vous pourrez nous rassurer à ce sujet. Pour le coût des opérations de préemption renforcée, rien n'est évoqué. Peut-être pourrez-vous nous éclairer ce soir.

Concernant la gestion mixte entre les bailleurs de la Ville et les copropriétés, ce sera certainement compliqué. J'ai souvenance d'une délibération il y a 3 ans dans ce Conseil d'arrondissement où un lot dans une copropriété avait été remis à la vente car une fois la préemption effectuée, il n'y avait pas eu d'accord entre la **SI familiale**, majoritaire dans l'immeuble et le lot de la Mairie. Cela s'est traduit par de nombreux frais juridiques pour se terminer avec la remise en vente sur le marché. Cela laisse prévaloir, du moins dans le diffus, de nombreuses difficultés de gestion entre les bailleurs et la Ville.

Enfin, notre priorité, vous l'aurez compris, est l'équilibre des programmes sociaux en cours notamment les logements PLS et PLAI destinés à la classe moyenne. Permettez-moi de vous dire que nos objectifs auraient été aussi d'optimiser le foncier encore disponible. Je note l'intervention de Monsieur NAKDOVSKI qui utilise le terme « d'artifice » en ce qui concerne l'extension de la ZAC Bercy-Charenton sur Léo Lagrange. J'apprécie cette intervention car nous nous sentions seuls la dernière fois lorsque nous disions que vous n'arriviez plus à construire dans la ZAC Bercy-Charenton car les dispositions n'avaient pas été prises.

Concernant le logement étudiant toujours dans cette zone, je suis assez surprise de votre engagement aujourd'hui. Lorsque j'ai déposé un amendement à ce sujet en Conseil de Paris afin que soit inscrit le logement étudiant, vous avez refusé cet amendement. Comme quoi, les choses changent en 15 jours.

Autre priorité pour nous, l'accession à la propriété. Ce concept est tabou chez vous. Nous ne l'entendons jamais. Plutôt que de vous lancer dans la préemption du diffus qui est difficile à mettre en place, vous devriez développer des moyens pour l'accession à la propriété. Ce que nous retiendrons de l'ensemble de ces délibérations relatives aux logements sociaux, est que vous privilégiez la préemption et le reconventionnement au détriment de la construction et que vous excluez les classes moyennes des programmes de logements sociaux ce qui a pour conséquence de fragiliser une fois de plus la vraie mixité sociale. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Si j'ai bien compris, vous vous réservez un vote potentiellement négatif sur les DLH 1228, 1312 et 1161 au cas où nous refuserions les vœux. Je le note pour tout à l'heure lorsque nous passerons au vote. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Vous ne mettez pas au vote les délibérations les unes après les autres ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je voulais essayer de ne pas mettre au vote les délibérations les unes après les autres, aussi, j'essaie de repérer celles sur lesquelles nous pourrions ne pas être d'accord puisque vous avez annoncé vous-même que d'habitude vous votiez favorablement toutes les délibérations créant du logement social. Je pensais que vous alliez voter toutes les délibérations. Mais je note qu'il y a 3 délibérations sur lesquelles vous réservez votre vote. Nous verrons à la fin comment nous procédons. Si cela est plus simple, je procéderai à un vote les unes après les autres.

Il nous reste 3 minutes pour le groupe Communiste-Front de gauche, Monsieur BONNET»

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci Madame la Maire. Tout d'abord, je souhaiterais réagir aux propos de Madame MONTANDON car il faut que l'on s'entende sur la mixité sociale. Pour Madame MONTANDON, la mixité sociale n'est valable que dans le logement social. Pour nous, elle est valable pour tout Paris. Pour le 16^e, le 8^e, le 7^e où le taux de logement social, il faut que les gens l'entendent, est inférieur à 10% Madame MONTANDON. Lorsque vous venez nous faire des leçons, lorsque vous votez contre toutes les délibérations de construction de logements sociaux et que vous venez nous faire une leçon sur la mixité sociale dans les logements sociaux, laissez-nous rire. Franchement.

Je regarde ce qui est proposé sur la carte. Lorsque nous additionnons ce qui nous est présenté, 65 000 000 € d'investissement sont prévus dans le 12^e sur tous les quartiers. A la Gare de Lyon, à Daumesnil, à la Vallée de Fécamp, à la Porte de Vincennes. Oui, dans le diffus car nous voulons taper sur la spéculation immobilière qui se fait d'abord dans le privé. Je vous rappelle Madame MONTANDON que la loi SRU sur les 20% de logement social, c'est un communiste qui a fait adopter cette loi. Tous vos élus de droite depuis que cette loi existe l'ont refusée, l'ont repoussée et ont voté contre. Donc pas de leçon sur la mixité sociale dans les logements sociaux.

Je souhaiterais désormais intervenir sur deux sujets qui nous concernent aujourd'hui. Tout d'abord, un autre levier sur le conventionnement avec un protocole d'accord avec de grands opérateurs de l'Etat. C'est le cas avec la SNCF, avec l'AP-HP mais aussi un protocole avec la RATP. C'est très important car ce protocole va nous permettre de construire 2 000 logements de plus sur Paris dont la moitié seront des logements sociaux en PLAI, PLUS et PLS. Il s'agit d'une restructuration lourde des sites industriels de la RATP comme les dépôts et ateliers des bus, permettant d'améliorer des infrastructures de production de logements. Cela répond à un triple objectif de la Ville :

- Mobiliser du foncier pour la construction de logements ;
- Promouvoir une véritable mixité fonctionnelle emploi-logement ;
- Pérenniser l'emploi industriel dans Paris.

Nous sommes concernés dans le 12^e avec une opération à côté du Cours de Vincennes, à l'angle d'Arnold Netter à savoir sur la cité Debergue qui a déjà connu un programme de logements sociaux sous l'ancienne mandature. Je rappelle que lorsque la droite a laissé la Ville, nous étions à -12% de logements sociaux dans le 12^e. Aujourd'hui, nous sommes au-dessus de 20%. Il faut le rappeler sans cesse aux habitants, entre une politique de gauche et une politique de droite. La cité Debergue comporte beaucoup de mixité pourtant le mètre carré est tout de même assez cher.

Ce périmètre Madame la Maire m'interpelle pour une raison simple. J'ai rencontré la RATP. Il semble que l'on aille vers la construction de ces logements mais il existe encore des blocages du fait des équilibres. Vous savez que dans ce programme, une crèche est prévue ainsi que l'extension du parc avec plus d'espaces verts. Nous nous en réjouissons mais je pense qu'il va falloir accélérer et que tous les points de blocage sur ce sujet soient levés. Il me semble qu'il a été prévu plusieurs fois à votre agenda que vous rencontriez la RATP. Je soutiens cette rencontre afin que nous puissions débloquer la situation et que cette construction voit le jour. C'est important car ce site comporte des équipements sportifs. Cette opération amènerait une opération-tiroir avec le déplacement des équipements sportifs existants sur cette parcelle, un peu plus loin en face de l'hôpital Trousseau avec la création d'une salle d'escrime (équipement dont l'arrondissement a besoin), une salle d'haltérophilie, de gymnastique, de lutte etc. ce programme est très important pour nous car il concerne à la fois du logement et un transfert d'équipements sportifs.

Je souhaiterais terminer sur la qualité de l'habitat. L'un des programmes de Tourneux-Fécamp-Edouard-Robert est très attendu par les habitants. Il comporte une amélioration des conditions de vie, une restructuration de l'habitat qui sont réellement nécessaires. L'un des axes forts de notre politique de logement est de faire des travaux pour améliorer la qualité de service et la requalification des espaces. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Pour le groupe Ecologiste, Monsieur TEISSEIRE. Il vous reste 7 minutes pour votre groupe. »

M. Christophe TEISSEIRE, Délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Pour ma part, j'aborderai ce débat sur le logement au travers du Plan Climat Energie et de son impact vis-à-vis de l'habitat social. Pour rappel, le Plan Climat de la Ville de Paris date de 2007 et a été actualisé en 2013. La consommation énergétique dans le secteur résidentiel représente un enjeu important de Paris. Un enjeu énergétique car il représente 35% de la consommation globale d'énergie. Un enjeu économique avec 1 milliard d'euros de facture annuelle. Un enjeu social, 1,3 millions de logements dont plus de 220 000 gérés par les bailleurs sociaux. Les objectifs par rapport à 2004, année de référence, sont :

- 75% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2050 avec un point intermédiaire à 30% de réduction en 2020 ;
- 30% de réduction de consommation énergétique en 2020 ;
- 30% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique.

Pour ce faire, la Ville de Paris s'est engagée à bâtir des immeubles performants au plan énergétique, à rénover l'existant, à créer une synergie positive de tous les acteurs du domaine, à anticiper les conséquences des aléas climatiques de demain, et à accompagner les Parisiens vers des comportements plus économes en énergie. A noter l'action menée par l'agence parisienne du climat, à laquelle s'est associée la Maire du 12^e. Action nommée Famille Energie Positive qui a pour but à travers un parcours annuel ludique, que vous pouvez faire en famille, avec des amis ou avec des voisins, de s'engager à baisser sa consommation d'eau et d'électricité d'au moins 8%. Je vous invite toutes et tous à vous y inscrire.

Réussir le Plan Climat Energie à Paris dans le logement, c'est faire une économie de près d'un demi-milliard d'euros par an à partir de 2020 sur les factures des Parisiens, c'est développer des emplois locaux liés à l'éco-construction, c'est préserver en priorité les plus défavorisés de l'augmentation du prix de l'énergie, c'est économiser 4 térawatts heure par an soit l'équivalent de la consommation des 8 premiers arrondissements de Paris. Ce soir, nous allons mettre en application ces mesures au sein de notre arrondissement en votant de nombreuses délibérations DLH. Mon collègue avait compté 65 millions d'euros, j'ai compté 1 346 logements impactés par les normes du Plan Climat. Cela voudra dire un habitat beaucoup plus sobre en énergie pour de nombreux habitants du 12^e. Ce n'est pas rien car il est prévu de réduire la consommation d'énergie jusqu'à 64% et de baisser les charges des habitants jusqu'à 2 300 € par locataire et par an. Hormis la DLH 1312 rue de Toul pour laquelle nous nous abstiendrons, le groupe Ecologiste votera favorablement ces délibérations. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Madame CHARNOZ pour le groupe Socialiste, Radical et Citoyen. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. J'avais choisi d'intervenir sur la lutte contre l'habitat insalubre. Mais les propos de Madame MONTANDON m'ont mis hors de moi. Nous retrouvons là les deux peurs d'une vieille UMP, le slogan que j'entends systématiquement depuis que je siége au Conseil de Paris. Nous ne construirons pas de nouveaux logements. Ce ne serait que des tours de passe-passe. Arrêtez de mentir aux Parisiens. Je vous invite à me suivre ce mois-ci. J'ai une inauguration d'opération neuve par semaine. C'est la présidente de la SIEMP qui vous parle. Qu'est-ce que j'inaugure? Certainement pas des logements conventionnés. J'inaugure des logements neufs. Je vous invite à sortir un peu de chez vous et à aller sur le terrain. Je vous invite également à lire les délibérations du Conseil de Paris. Au mois de décembre, nous aurons la chance d'approuver un certain nombre de délibérations. Certes, il y a du conventionnement mais il y a aussi énormément de logements neufs construits.

Parlons un peu de la réhabilitation que vous n'appellez pas nouvelle création d'appartement. Je souhaite faire le lien avec l'habitat indigne et insalubre. Là je prends ma casquette de présidente de SOREQA puisque nous avons actuellement un immeuble dans l'arrondissement qui est traité. Il s'agit d'un immeuble qui part du boulevard de Reuilly pour aller jusqu'à la rue de la Durance. On y trouve des familles qui vivent dans des conditions dramatiques. Ce sont des opérations sur lesquelles nous mettons plus de 4 ans à pouvoir reloger tout le monde. Nous allons finir par vider l'immeuble sur cour qui menaçait de s'effondrer. Nous avons encore 5 relogements à réaliser et un bailleur interviendra ensuite car nous allons devoir exproprier pour réhabiliter l'immeuble. Je n'appelle pas cela, un tour de passe-passe Madame MONTANDON. J'appelle cela, donner un habitat digne à l'ensemble des Parisiens.

Je le répète ici, le travail de la SOREQA, ex SIEMP, que la SIEMP a commencé il y a plus de 10 ans, avec une volonté politique sans précédent. Une volonté politique de Bertrand DELANOE continuée par Anne HIDALGO que je tiens à saluer ici. Nous avons recensé plus de 434 immeubles dans lesquels les conditions des habitants étaient indignes. Les immeubles menaçaient de s'effondrer, les personnes se chauffaient à la chandelle. Nous risquions des catastrophes humaines tous les jours. Nous avons choisi d'avoir une démarche extrêmement ouverte, au-delà de la caricature que vous souhaitez faire de nous. Lorsque les propriétés privées étaient en capacité, lorsque les bailleurs privés étaient en capacité de faire la rénovation, nous les avons accompagnés. Nous avons monté les dossiers. Nous n'avons pas exproprié. Nous avons réhabilité 157 immeubles avec une incitation que j'appellerais proactive car il faut souvent être très militant dans ces cas-là. Et nous avons exproprié 270 immeubles pour faire du logement social et des équipements publics. Je n'appelle pas cela, un tour de passe-passe. Nous avons dû faire du logement social. Nous avons dû nous substituer à des propriétaires privés qui exploitent la misère des locataires. Dans ces opérations, nous avons relogé l'ensemble des personnes sur notre territoire. C'est une grande nouveauté. Nous n'avons chassé personne de Paris. Nous avons avec le temps, permis à tous de retrouver un logement décent. Nous les avons accompagnés. Nous avons fait cela avec de très belles opérations. Je me permets de signaler que de nombreuses opérations portées par la SIEMP et la SOREQA ont obtenu des prix. Elles sont innovantes et de qualité.

Je suis choquée tous les jours lorsque j'indemnise des propriétaires que j'appelle des délinquants immobiliers qui exploitent des familles. Même si le Domaine et le Code de l'expropriation me permettent de diminuer le prix donné par le prix des travaux à faire, les sommes données sont encore trop importantes. Ils traversent le périphérique pour racheter des immeubles dans des conditions dramatiques et similaires afin d'exploiter à nouveau de l'autre côté du périphérique.

Ma tâche actuellement en tant que présidente de la SOREQA est de mener un partenariat avec toutes les villes qui le souhaitent, de manière à poursuivre la lutte contre ces délinquants immobiliers notamment en Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'exproprier, de réhabiliter lorsque nous le pouvons et de redonner un habitat digne à tous. La réhabilitation est loin d'être un effet de nombre, loin d'être une création d'appartement soi-disant pour des statistiques. Il s'agit de redonner tout simplement, un habitat digne à l'ensemble des Parisiens. Je pense qu'il fallait le rappeler ici car les propos d'en face me semblaient scandaleux et abusifs. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame CHARNOZ. Alors, Monsieur SEINGIER ou Madame ATLAN-TAPIERO. Comme vous voulez. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Nous préparons souvent des interventions mais les autres interventions en appellent d'autres. Il serait souhaitable que le respect de l'opposition soit bien plus inscrit dans les propos de chaque individu qui s'exprime que cela ne peut être constaté aujourd'hui. Que vous puissiez être dérangés par des propos qui ne vous plaisent pas, je peux le comprendre. Mais je trouve extrêmement choquante la manière dont vous vous adressez à l'opposition en règle générale.

J'avais l'intention de citer Paul Valéry, je vais le faire car en regardant ce débat ouvert, j'ai pensé à cette très belle phrase de Paul Valéry qui disait « Les grandes flatteries sont muettes ». Je me suis dit que je ne pouvais pas me taire donc je vais intervenir. Il n'est pas de mise contrairement à tout ce que nous avons entendu, de flatter la Ville car vous avez à gauche une vision surannée de ce qu'est la mixité sociale. Pour vous, la mixité sociale reste un dogme par lequel il faut passer en force, sans tenir compte des réels équilibres. Les réels équilibres d'une ville, ce ne sont pas simplement les revenus. Ce sont les âges, les couples, les familles, les jeunes, les étudiants mais ce sont aussi nos retraités. Nos retraités que la cherté des loyers chasse de plus en plus de Paris, que la difficulté posée par les attributions de logements éloigne des logements sociaux. Je pense qu'il s'agit d'une vraie difficulté.

Contrairement à ce que dit Madame CHARNOZ, il y a eu beaucoup de préemptions ces dernières années et depuis 2011, très peu de constructions nouvelles. Peut-être le terme de tour de passe-passe ne vous a pas plu. Je peux le concevoir. Mais c'est un fait. Il faut l'admettre. D'ailleurs, vous l'avez admis à demi-mot. Pour ce qui est des nouvelles emprises qui se dessinent puisqu'il n'en reste plus que deux. Vous en êtes encore en ce qui concerne Bercy-Charenton à nous parler de fourchettes de logements, de 4 000 à 5 000. 4 000 est un chiffre, 5 000 en est un autre. Il doit y avoir derrière une volonté politique beaucoup plus précise.

Enfin, je souhaiterais que nous nous interrogeons collectivement sur ce terme de logement social, devenu largement impropre. Le logement social aujourd'hui n'a plus rien de social. Lorsque la Ville finance ces logements, la gestion est confiée à des bailleurs sociaux qui sont tout sauf des personnes avec une réelle fibre sociale. Dans mes permanences, je reçois beaucoup de personnes, après quelques difficultés financières, qui sont en risque d'expulsion au bout de 3 loyers impayés. Bien souvent, savez-vous que des bailleurs privés sont plus cléments que ne le sont les bailleurs sociaux de la Ville de Paris qui mettent sans difficulté les personnes devant un tribunal. Ce n'est pas compliqué pour eux.

Nous pouvons nous interroger sur le vocable de logement social lorsque l'on exige à minima du futur locataire de justifier 3 fois le montant du loyer en salaire. Il s'agit d'une réelle difficulté. Certes, on ne peut pas être endetté beaucoup plus haut. C'est tout à fait compréhensible mais cette contrainte fait que de nombreuses familles ne peuvent pas se loger. Je pense notamment aux familles monoparentales. Il est très difficile pour une femme de gagner 4 500€/mois pour s'acquitter d'un loyer de 1 500€/mois, même avec des aides.

Je pense qu'il y a aussi une réelle difficulté de mettre en œuvre les FSL. La complexité pour toutes ces familles en grandes difficultés de devoir s'adresser à différents services tandis que les bailleurs sociaux pourraient avoir des assistants sociaux qui puissent apporter des réponses à leurs locataires en difficultés.

J'entends souvent un émerveillement sur le scoring. Ce n'est pas un émerveillement, c'est un mode d'attribution qui privilégie des critères faciles à identifier pour faire passer des dossiers plus récents au détriment de dossiers plus anciens. Dans le scoring, il n'y a aucune prise en compte des personnes retraitées. Je trouve cela très dommage car les retraités sont ceux qui ont le plus de difficultés à se loger dans le privé. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame ATLAN-TAPIERO. J'avoue que j'ai un peu de mal à voir la cohérence de certaines interventions de personnes d'un même parti. Cela permet de nuancer. C'est très bien. Il reste une intervention pour le groupe Ecologiste. Monsieur GREAU, vous avez un peu moins de 5 minutes. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je salue également l'ensemble de ces délibérations malgré le côté hétéroclite et le sentiment parfois que certains projets pourraient être améliorés comme le disait Monsieur NAJDOVSKI. Mais elles nous laissent une impression agréable, celle que la Ville et le 12^e arrondissement en particulier, se mobilisent pour le logement. Comme les autres élus de la majorité et de l'opposition, je reçois des demandeurs de logements régulièrement. On se mobilise donc pour créer du logement mais également pour améliorer le cadre de vie. Cela a déjà été rappelé par mes prédécesseurs, en réhabilitant les logements, en leur permettant de payer des factures d'énergie moins onéreuses comme le disait Monsieur TEISSEIRE.

Deux délibérations ont retenu mon attention avec un point commun. On travaille au changement d'usage de certains des bâtiments de la Ville pour les transformer en logements. En premier, je souhaite revenir sur le projet portant sur la caserne de Reuilly. Je trouve dommage qu'un projet aussi structurant que celui-ci se retrouve quelque peu noyé dans un flot de délibérations de fin d'année qui ne rendent pas justice à l'ambition portée par ce projet. Il nous est demandé ici d'approuver la création de 140 logements étudiants. Evidemment, nous voterons cette délibération. Je regrette seulement que cette délibération ne soit pas accompagnée des autres infrastructures et autres logements que nous souhaitons voir émerger à cet endroit.

La caserne de Reuilly est emblématique à bien des égards de la lutte que nous menons ensemble à Paris pour créer du logement et des morceaux de ville. Deux hectares en plein cœur de Paris. Un lieu qui appartenait à l'Etat et qui n'était plus utilisé. Il aura fallu attendre le retour de la gauche et des écologistes au pouvoir pour le rendre à l'usage des Parisiens. Un jardin qui sera ouvert au public. Des commerces, des associations, une crèche et plus de 600 logements.

Nous souhaitons aussi que l'économie sociale et solidaire trouve sa place dans ce lieu le tout dans un cadre exceptionnel dont le caractère patrimonial sera préservé et dont la qualité environnementale sera accrue. Il est dommage que nous lancions cette opération de grande envergure par cette délibération tandis que nous ne connaissons pas encore la forme de certains bâtiments et que l'enquête publique n'est prévue qu'au second semestre 2015.

Un mot sur une autre délibération qui procède du même ordre et qui a déjà été évoquée à savoir la DU 1138 portant un cadre avec la RATP sur la cité Debergue. Il s'agit d'une délibération importante pour Paris comme pour le 12^e car elle est l'exemple d'une discussion fructueuse avec l'un de nos partenaires pour construire du logement à Paris. Un partenariat qui va permettre de créer comme le rappelait Nicolas BONNET, plus de 2 000 logements sur Paris et 60 à 80 logements supplémentaires dans le 12^e. Comme cela a été dit auparavant, la bataille du logement ne se gagnera qu'en avançant ensemble. Cela a été le cas dans le cadre de la caserne de Reuilly avec l'Etat et c'est également le cas pour ce protocole avec la RATP. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Monsieur MOULIN pour le groupe Socialiste, Radical et Citoyen. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« J'avoue être un peu estomaqué. Je ne comprends plus du tout la position de l'opposition que je respecte. Entre le dernier discours sur le logement social, les conditions drastiques pour obtenir des logements sociaux lorsque l'on a peu de revenus et la position de Madame MONTANDON qui expliquait que nous avons une paupérisation du logement social et un besoin crucial de logements intermédiaires, j'avoue qu'il y a une contradiction qu'il va falloir que vous résolviez ensemble.

Je salue la réalisation de l'objectif des 10 000 logements par an dès maintenant ce qui correspond à l'objectif ambitieux de la loi qui prévoit 25% de logements sociaux d'ici 2025 et l'objectif encore plus ambitieux qu'a fait sien Anne HIDALGO de 30% à l'horizon 2030. Ne nous focalisons pas tant sur la quantité que sur l'exigence de qualité et de mixité. La mixité sociale au sein du parc social avec une différence de revenus, d'âges, de types de foyers, de classes sociales. Je dis qu'il faut des logements intermédiaires, qu'il faut du PLS. Mais Monsieur NAJDOVSKI a raison lorsqu'il dit que dans nos permanences, nous voyons beaucoup de familles qui vivent très difficilement et qu'il faut loger. Des familles qui ont besoin de grands appartements dont nous manquons. Dans le parc actuellement disponible, nous manquons aussi de ce type de logement. Il est bon que les programmes incluent tous les types de logements afin de veiller au rééquilibrage. C'est cela la mixité sociale. Il ne s'agit pas de faire que de l'un ou que de l'autre.

La mixité sociale, je suis d'accord avec Monsieur BONNET, c'est aussi avoir une réelle construction de logements sociaux à l'ouest dans les arrondissements dirigés par la droite parisienne et plus loin, au niveau de la métropole. Chaque commune doit prendre sa part. Nous ne disons pas assez que les communes de droite de la métropole ne construisent absolument aucun logement social. Nous aurions peut-être moins de problèmes à Paris si nous pouvions répartir l'ensemble de la charge, excusez-moi de l'expression, sur l'ensemble de la métropole. Il est d'ailleurs nécessaire d'avoir une autorité métropolitaine pour s'occuper des 70 000 logements à construire dans le cadre de la loi au niveau de la métropole.

C'est aussi la mixité des programmes dans les quartiers. Il s'agit de réaliser des logements sociaux mais aussi de l'activité économique, des commerces, des bureaux, des équipements publics. C'est cela la garantie d'une vie de quartier apaisée et pour tous. C'est cela la qualité de vie des habitants dans les logements sociaux, avec la résidentialisation de Fécamp, du 107 rue de Reuilly, du 30 rue Erard, autant de réalisations qui ont été accompagnées par les services de la ville, par la Mairie, afin de répondre aux attentes des habitants.

Fixons-nous des objectifs complémentaires. Nous n'avons pas énormément parlé de la transformation de bureaux en logements qui est l'un des objectifs du parti Radical de gauche. C'est dans notre programme. Il va falloir aller vers une loi qui pourra inciter à cette création de logements y compris par le privé. Vous avez dénoncé le système du scoring ou de la cotation tandis que sous la droite pendant longtemps, les logements sociaux étaient attribués de manière très particulière et sans aucun élément de transparence. Dans le parc social actuel, il faut aller vers une meilleure gestion des locataires, une meilleure mobilité en fonction de la taille et des revenus des familles. Puisque nous avons parlé de construction sociale, parlons aussi de construction privée avec la nécessité d'augmenter les montants des prêts à taux 0 de la Ville de Paris. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur MOULIN. Dernière prise de parole pour le groupe UMP-UDI-MODEM avec Monsieur SEINGIER. Vous avez presque 7 minutes. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci. C'est plus qu'il ne m'en faut. Je suis réellement surpris du ton. Le débat sur le logement est vraiment important. Nous n'étions pas dans une optique de dénonciation comme j'ai pu l'entendre. Nous parlons de méthodes perfectibles. Le scoring est perfectible et c'est dans cet esprit que nous nous sommes exprimés. Vous nous parlez d'incohérence. Déjà, l'UMP, l'UDI et le MODEM ne sont pas hégémoniques. Aussi, il peut y avoir des positions différentes. Je suis surpris que l'on nous parle d'incohérence tandis que dans vos réponses, vous avez tout mélangé. Pourquoi, nous parlez-vous d'insalubrité ? Sous la dernière mandature, l'insalubrité était supposée avoir disparue. Désormais, elle est utilisée comme prétexte. Evidemment, il faut lutter contre l'insalubrité et contre les marchands de sommeil. Nous sommes tout à fait d'accord. Apportons du soleil aux habitants. Préemption et construction, ce n'est pas la même chose. Ne venez pas nous parler d'incohérence tandis que vous mélangez tous les termes. Nous avons eu un propos très précis. Et sur le tour de passe-passe, il y a des réponses à nous apporter. Le reconventionnement sert à créer des logements sociaux qui ne sont pas des créations pures de logements en réalité.

Je vais essayer de donner de la cohérence pour terminer. Oui, nous sommes pour la mixité sociale. Pour nous, la mixité sociale est une notion très large. Lorsque l'on est étudiant, retraité, famille monoparentale, on n'a pas la même approche du logement. Nous recherchons l'harmonisation de la question du logement pour toutes les catégories de population à Paris. Et ne pas en faire une ville de trop aidés ou de trop aisés. Paris est pour tout le monde.

Pour être constructif, je rejoins Monsieur MOULIN. La majorité des personnes sont éligibles au PLS mais ne le savent pas. Nous reconnaissons un réel problème de communication sur l'accès au logement social. Et nous sommes cohérents. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous comptons sur vous justement. J'ai encore deux interventions pour le groupe Socialiste, Radical, et Citoyen. Monsieur BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Vous me permettrez à l'occasion de ce débat pour lequel nous vous remercions, d'insister plus particulièrement sur la production de logements. Je vais développer 3 axes dans mon intervention :

- La qualité accordée au logement social lorsque nous le construisons ;
- Un point sur la caserne de Reully ;
- Mettre en exergue le projet sur le jardin Debergue fortement attendu dans le quartier.

Dans un premier temps, je vais parler du délai invisible entre d'une part, la conception des logements et d'autre part, leur livraison. Il se passe un temps, Madame CHARNOZ, Madame BARATTI-ELBAZ le savent, entre le jury d'architectes, le choix des architectes, entre les dialogues compétitifs, les oraux qui peuvent s'en suivre et qui font que nous allons choisir à plusieurs avec la direction de l'urbanisme, avec l'architecte des bâtiments de France, avec les cabinets d'architectes. Bref, nous travaillons ensemble afin de trouver les équipes le plus pertinentes pour des projets à chaque fois très différents. C'est pourquoi, dans tous les projets présentés aujourd'hui en construction, nous n'avons jamais deux fois la même équipe. Souvent, ces équipes ne sont pas intervenues dans le quartier où elles vont le faire car les projets étaient particuliers, et répondaient à des compétences et à des expériences particulières.

Deuxièmement, la Maire nous demande d'avoir un soin et une qualité vis-à-vis des architectures de ces immeubles. Il ne s'agit pas de se faire plaisir avec des immeubles qui seront démodés dans 2 ans avec des gestes architecturaux qui sont très convaincants sur un plan mais dont on s'aperçoit lorsqu'ils sont mis en œuvre que ce n'est pas du tout ce que nous attendions.

La qualité environnementale est également une préoccupation. Non seulement la mise en œuvre des objectifs du Plan Climat mais aussi le choix de matériaux par leurs performances énergétiques, le choix de chantiers le plus respectueux possibles de l'environnement. Un chantier peut être désagréable pour les riverains mais aussi producteur de poussières, de nuisances. D'où les chantiers de réhabilitation qui permettent parfois d'arriver aux mêmes résultats sans avoir à tout déconstruire et reconstruire. Nous travaillons sur toute l'insertion urbaine. Comment un immeuble participe de cette insertion. Comment il respecte l'existant sans s'y soumettre complètement. Un immeuble peut apporter beaucoup à un quartier mais peut aussi le dénaturer. Il nous est demandé aujourd'hui de travailler là-dessus.

Enfin, je vais insister sur la qualité des logements. Peut-être que Madame SLAMA y reviendra. La Mairie du 12^e, la Maire, les équipes municipales font attention à ce que ces logements soient utiles et fonctionnels à la fois dans les circulations et dans les détails, et qu'il reste assez d'argent pour s'occuper des poignées de portes, des huisseries, des fenêtres, des parties communes. Il s'agit de ne pas sacrifier les locaux pour les poussettes ou pour les vélos dans ces programmes de construction. Le programme de construction de la rue de Toul est un projet sur lequel nous avons voulu conserver à l'intérieur, un jardin avec des vues généreuses.

Pour l'immeuble du 64, rue Arnold Netter, nous avons travaillé avec le cabinet de la Maire sur les revêtements et les ouvertures de fenêtres afin que ce soit le plus lumineux possible pour les futurs locataires. Sur l'immeuble du 105 boulevard Poniatowski, nous avons beaucoup travaillé sur les commerces, de manière à répondre à une réelle demande d'animation du quartier et à ce qu'ils soient optimisés. C'est le cas sur de nombreux projets. Je voulais citer ceux-là en exemple car il me semble que le travail de la Ville et des bailleurs doit être souligné.

J'aborde désormais le projet de la caserne de Reuilly. Ce projet est emblématique dans cette mandature de notre volonté de construire. Je suis d'accord avec Monsieur GREAU lorsqu'il dit qu'il a été abordé par la petite porte, celle de la construction au bas mot de 140 logements étudiants. C'est pas mal. Il est vrai que nous aurions pu avoir une approche un peu plus globale mais l'idée l'est. Il y a aussi des réalités temporelles et économiques, et il fallait que ce projet de délibération puisse exister. Cela n'empêche pas que nous ayons, et je l'espère, un grand débat sur la caserne de Reuilly. Débat déjà lancé puisqu'il y a déjà eu des réunions. Des concertations ont commencé sous forme d'information. Des conseillers de quartier du jardin de Reuilly y participent. J'en vois certains devant moi qui sont présents. Tous ces moments de concertation et d'information sont là pour dire que ce projet sera construit un peu différemment de tous les autres. Nous aurons une mixité des usages dans ce projet. Nous allons dédier des locaux d'activité à des associations. Oui, nous voulons y développer des activités autour de l'économie sociale et solidaire. Oui, nous voulons des logements étudiants. Nous voulons aussi des ateliers d'artistes. Nous avons des appartements familiaux. Nous aurons enfin la possibilité de faire des T5 tellement attendus et des T4 en nombre suffisant car nous avons cette opportunité aujourd'hui que nous n'avons pas eue pendant très longtemps.

Sur ce projet, des choses sont déjà bien réfléchies entre les architectes. Je rappelle qu'à ce stade, et les conseillers de quartier qui y ont participé vous le diront, nous n'avons aucun plan définitif. Nous n'avons que des intentions. Nous sommes en train d'y réfléchir. Nous n'avons pas de plan du jardin. Celui qui peut le dire, est un menteur. Nous n'avons pas de plan sur les pieds d'immeuble. Celui qui le dirait, mentirait aussi. Vous le savez. Nous avançons ensemble et nous irons encore plus loin dans la concertation sur ces espaces sur lesquels vous travaillerez avec nous. Nous avons des équipes d'architectes internationales. Des Allemands, des Hollandais, des Français, des Japonais. Une équipe mixte qui travaille sur ce projet très ambitieux. Il s'agit d'un très beau projet avec de nombreux usages, de nombreuses capacités, beaucoup de volonté de notre part. Cela correspond en étant du 100% locatif, à la capacité des Parisiens à se loger aujourd'hui. Lorsque nous avons lancé ce programme à l'époque, on disait que 3% des Parisiens pourraient devenir propriétaire sur cet espace lorsque 97% pourraient devenir locataires. Nous avons travaillé pour les 97% de Parisiens qui pourront devenir locataires avec des espaces différents et des revenus différents. Oui, ce sont des logements locatifs avec une grande part de logements sociaux.

Ce projet est emblématique de la manière dont nous voulons faire du logement. Nous le faisons en concertation avec les équipes d'architectes, avec les directions de la Ville, avec des personnes extérieures. Il s'agit d'avoir du lien avec les écoles et avec l'environnement. C'est ainsi que nous voulons avancer.

Le jardin Debergue est un projet que nous avons beaucoup voulu et que nous n'avons pas pu faire pendant très longtemps à cause d'une loi sur l'organisation régionale des transports, votée sous la précédente législature, qui nous coinçait. Cette loi devait s'accompagner d'un transfert des actifs du STIF à la RATP. Il a fallu attendre ce transfert qui a pris des mois. Le décret d'application a été attendu durant un an et demi. Une fois que cela a été fait, il a fallu attendre la liste des biens. Puis, il a fallu attendre les protocoles d'accord.

Heureusement en 2012, la loi de mobilisation du foncier de l'Etat, votée par le nouveau pouvoir, a permis d'accélérer sur cet espace. En octobre dernier, nous avons enfin eu les décrets préfectoraux qui donnent la possibilité sur ce jardin Debergue d'y faire ce que nous attendions du logement social. Il y a une condition que Monsieur BONNET a rappelée à juste titre. La condition étant que sur les parcelles où il existe un équipement public, que celui-ci soit reconstruit sur place ou délocalisé à proximité avec l'accord des personnels de la RATP. Nous y travaillons. Nous avons repris notre bâton de pèlerin pour faire en sorte que ce projet puisse aboutir. Avec cette délibération, nous avons l'occasion non plus d'aller dans le formel ou l'informel mais d'avoir une organisation transparente des discussions. Nous voulons faire aboutir ce projet qui comporte des équipements publics notamment une crèche mais aussi des logements. Nous en avons envie tout autant que vous.

Je reviens si vous le permettez sur le 9/11, rue de Toul et la remarque de Monsieur NAJDOVSKI que j'entends pour ma part. En même temps, nous sommes coincés Monsieur NAJDOVSKI, vous le savez. Ce projet a été discuté il y a plusieurs années. Le protocole d'accord que j'ai découvert pendant que je discutais avec les différents responsables de ce projet, ne montrait absolument pas l'existence d'un projet de crèche. Nous avons eu devant nous, un projet avec la construction de logements plus l'addition d'autres logements ce qui donne 51 logements en tout à cette adresse. Mais le protocole signé il y a un an et le permis de construire délivré ne faisaient pas état d'une crèche. Cela ne signifie pas que nous ne sommes pas en déficit sur ce quartier. Mais nous devons trouver ailleurs des débouchés pour des crèches et des équipements de petite enfance. Je pense qu'il s'agit de la réflexion menée par la Maire du 12^e et par Madame MARQUIS pour faire aboutir ces constructions de nouveaux équipements. Mais sur ce projet, nous ne sommes plus en capacité de retourner en arrière sauf en arrêtant le projet et en disant que nous n'avons plus besoin de ces 51 logements ce qui serait dommage. Cela dit, il ne faut pas perdre de vue la nécessité d'équipements de petite enfance.

Je voudrais répondre à Madame ATLAN-TAPIERO. Il est vrai que devoir toucher 3 fois le montant du loyer en salaire est contraignant. Mais il est également important de travailler sur l'effort locatif des personnes. Je ne me satisferai pas demain que l'on mette 60% de ses revenus dans le paiement de son loyer. Vous non plus. Cela étant dit, nous sommes moins exigeants que dans le parc privé. Vous le savez. Le taux d'effort locatif existe, il faut le protéger et il faut aussi que vous le preniez en compte. Je suis d'accord avec vous Madame ATLAN-TAPIERO lorsque vous dites qu'il faut protéger les personnes âgées. Les retraites sont plus petites aujourd'hui et ne leur permettent pas de se maintenir. Qui a mis en place au début de cette législature, les protections qui permettent non plus aux personnes de 70 ans mais aux personnes de 65 ans, des congés pour vente ? Qui a mis en place les dispositions protectrices qui font que nous ne sommes plus sur 1,5 fois le SMIC mais sur les conventions du plafond de ressources du logement social. Par exemple à Taine-Reuilly, vous regarderez le nombre de personnes qui rentrent dans ce dispositif, voté par la gauche, à l'initiative de la députée de la 8^e circonscription, Madame MAZETIER. Et je suis d'accord Monsieur NAJDOVSKI, il ne faut pas détricoter la loi ALUR, il faut aussi maintenir ces exigences comme le droit de postemption qui permettrait à Taine-Reuilly de faire en sorte que la Ville puisse devenir propriétaire des logements des personnes qui dans le plafond des ressources du logement social ne peuvent racheter leur logement aujourd'hui. C'est aussi protéger les personnes âgées qui sont locataires et qui sont victimes des ventes à la découpe. Je constate que sur ce type de dispositif, c'est toujours la gauche qui est présente. Ce n'est jamais la droite qui vote avec nous à l'Assemblée Nationale ou au Sénat. Madame ATLAN-TAPIERO, ne dites pas que cela est faux. Sinon, vous avez une méconnaissance complète du projet. Je vous le dis très clairement. Nous pouvons en reparler quand vous voulez mais c'est une erreur de votre part. On peut citer Paul Valéry et ne pas être parfaite. Je m'arrête là Madame la Maire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Monsieur GREGOIRE, c'est à vous. Il vous reste pas mal de temps sur les 40 minutes mais n'êtes pas obligé de tout utiliser. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Je vous le promets Madame la Maire. De nombreux éléments ont déjà été abordés, aussi, je vais réduire mon propos. Je vais revenir sur les points qui me paraissent importants. L'ordre du jour qui est le notre aujourd'hui traduit bien que le logement est la première priorité de la mandature. Tout d'abord, j'adresserai à Ian BROSSAT, l'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, à vous-même Madame la Maire et à votre adjointe Eléonore SLAMA, mes remerciements, largement partagés, pour le travail engagé depuis plusieurs mois, qui nous permet aujourd'hui d'étudier une quantité extraordinairement importante de délibérations très concrètes, qui ont l'avantage d'illustrer fort bien la diversité des modes d'action, des leviers de politique publique à la disposition de l'exécutif pour mettre en place cette priorité en faveur du logement.

Le groupe UMP a évoqué 3 leviers que sont la construction, la préemption et le reconventionnement. Cela est exact. Il est indispensable d'activer ces leviers conjointement. Mais je souhaite leur renvoyer un message de tempérance. Si vous avez été émus des réactions courroucées que nous avons pu avoir et que je partage, il ne faut pas dire des choses qui vont à l'encontre de la réalité des faits. Vous avez dit que nous ne faisons pas de construction. Mais j'imagine que Madame SLAMA rappellera le bilan quantitatif de construction. Il y aura une démonstration que vos propos sur ce point sont faux. Par ailleurs, vous dites que vous êtes pour la mixité sociale mais que ce que nous faisons n'est pas bien. Nous disons que nous sommes pour la mixité sociale mais que vos propos ne sont pas bons. Peut-être qu'il faut s'arrêter un instant sur la conception de la mixité sociale et constater que nous n'avons sans doute pas la même.

Concernant la production de logement, une remarque de bon sens. Nous étudions aujourd'hui une délibération portant sur la caserne de Reuilly. Nous avons consacré le débat organisé lors de la dernière séance à la ZAC Bercy-Charenton où plusieurs centaines de logements sont prévus en construction. Je veux bien que l'opposition soit dans une forme si caricaturale qu'elle en nie la réalité. Mais je trouve cela un peu décalé.

Je m'attarderai sur les éléments plus qualitatifs mais tout aussi importants et je sais qu'il s'agit d'un élément qui nous réunira tous. Je l'espère. L'un des objectifs de politique publique en faveur du logement est incontestablement d'agir pour rénover et améliorer l'état du parc existant. Cela renvoie à la question sur la mixité sociale et sur les propos que vous attribuez à la Maire du 20^e arrondissement sur lesquels je vais revenir un instant. Nous sommes tous pour la mixité sociale. Nous sommes pour un développement harmonieux et équilibré des modes de logement. Il y a une différence. Vous avez une vision que je trouve très exclusive des classes populaires dans votre acception du logement social. Lorsque vous dites que vous ne voterez la délibération que si l'amendement que vous déposez est adopté. Lorsque vous dites à chaque fois qu'il y a des délibérations en Conseil de Paris que vous êtes pour le logement social mais pas pour le logement social pour les catégories les plus défavorisées. Je pense qu'il s'agit-là de la réelle différence qui nous sépare. Nous sommes tous pour que cela se passe bien dans nos quartiers. Nous sommes tous pour plus de logements pour les Parisiens. En revanche, nous ne sommes pas d'accord sur la légitimité des personnes qui doivent pouvoir y habiter.

Oui, nous soutenons le développement d'un logement social équilibré (PLAI, PLUS, PLS) et aussi dans le parc privé pur. Il y a une place légitime pour les Parisiens en accession à la propriété ou en location dans le parc privé pur. Vous utilisez comme une arme soi-disant à rebours de nos arguments, les témoignages de la Maire du 20^e. Cette dernière dit exactement la même chose que nous. Elle dit que l'on voudrait plus de logements sociaux dans les quartiers où il n'y en a pas du tout aujourd'hui c'est-à-dire dans les arrondissements où vous vous opposez systématiquement à la construction de logements sociaux. Elle dit que dans les arrondissements où le taux de logement social est déjà très élevé, où des ensembles peuvent connaître des difficultés liées à la précarité, lorsque celle-ci est trop importante, cela peut entraîner des effets secondaires préjudiciables et avoir un effet boule de neige sur la dégradation du quartier. Il faut trouver un équilibre. Je constate que dans le discours, vous y êtes favorable mais je suppose que comme au Conseil de Paris, vous vous absteniez ou que vous voterez contre un certain nombre de délibérations que nous présentons aujourd'hui.

Lutter en faveur d'un développement de proximité harmonieux, lutter contre les incivilités. Cela passe par la rénovation d'un certain nombre d'ensembles. J'ai une pensée toute particulière pour le groupe Fécamp-Edouard-Robert-Tourneux et pour le 107, rue Reuilly car ces ensembles ont grandement besoin d'une amélioration. Une action a déjà été engagée depuis un certain temps sur le square Contenot, sur la cité Villiot. Il y a encore des choses à faire mais nous avançons très correctement. Dans cette logique de développement harmonieux, je suis très sensible à ce qui a été évoqué par plusieurs personnes, y compris par l'opposition, sur la nécessité, en parallèle du développement des logements, d'avoir un développement des équipements publics de proximité afin de créer des vies de quartier avec du logement, de l'emploi et du commerce à proximité.

Un thème qui nous rassemble tous et qui est sans doute l'un des plus grands défis que nous avons devant nous, est la question environnementale. Cette question a été abordée dans le cadre du Plan Climat. Il s'agit d'un élément essentiel de nos programmes de construction. Le logement est une question très importante pour les Parisiens qui mérite plus que nos petites chicayas circonstanciées. La réalité est que nous ne pouvons pas dire en permanence que nous sommes pour le développement du logement au service des Parisiens tout en s'obstinant à voter contre tout ce qui le permettrait. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Merci aux uns et aux autres pour vos interventions. Madame ATLAN-TAPIERO, vous voulez prendre la parole. Il vous reste quelques minutes. Je ne peux pas vous la refuser. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. Je vais prendre la parole seulement quelques secondes. Dans la tradition du respect de l'opposition, j'ai bien noté que je ne connaissais pas mes dossiers. Mais ce n'est pas très grave puisque vous êtes là pour donner des sanctions, des appréciations. Je trouve cela extrêmement désagréable. Peu importe. Croyez-le que je ne les connaisse pas. Ce n'est pas très grave. Sur la rue Taine, nous avons déposé un vœu que vous aviez rejeté car il ne vous convenait pas, contre la vente à la découpe. Aujourd'hui, vous vous servez de cet argument pour vous draper dans quelque chose de formidable. Je ne dis pas qu'il ne faut pas avoir des seuils pour accéder au logement social. Je dis que le logement social est aujourd'hui devenu très cher et qu'il n'a plus rien de social. Lorsque l'on reçoit des appartements de 110 m² à 1 984€/mois. Excusez-moi, il s'agit d'un loyer extrêmement cher et qui peut être revu. Comme vous avez tendance à caricaturer l'essentiel des propos de notre mouvement, je vais vous laisser vous amusez à caricaturer. Mais je persiste et je signe, je connais les dossiers peut-être aussi bien que vous. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Madame ATLAN-TAPIERO, Monsieur BOUIGUE faisait référence à la loi ALUR dans laquelle nous avons introduit des protections supplémentaires pour les seniors et auxquelles les parlementaires de droite se sont opposés à ma connaissance. Je vais laisser Madame SLAMA essayer de répondre aux interrogations des uns et des autres et donner les éclaircissements nécessaires sur vos vœux afin que vous puissiez clarifier vos positions et vos votes sur les délibérations. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Chers collègues, je vous remercie pour vos différentes interventions qui montrent bien l'intérêt que les élus accordent à cette question cruciale qu'est le logement pour les Parisiens et pour les habitants du 12^e. Ce ne sont pas moins de 23 délibérations qui font l'objet ce soir de notre examen et je l'espère ardemment de notre votre unanime.

Ces 23 délibérations montrent bien s'il était besoin d'en apporter la preuve que non seulement la Ville est mobilisée pour rendre l'attribution des logements plus juste et plus transparente mais aussi et surtout, elle prouve la détermination des élus de la majorité à construire toujours plus de logements subventionnés, toujours mieux et à améliorer la qualité de vie des habitants qui y résident déjà par des requalifications et des réhabilitations d'envergure.

S'agissant de la construction de nouveaux logements. Rue Crozatier, Boulevard Diderot, rue de Charenton, Passages Brulon et Driancourt, Rue de Toul, Boulevard Poniatowski. Ce soir, ce sont au minimum 226 logements qui verront le jour dans les années à venir par vos votes. Oui, nous créons bien des logements sociaux Madame MONTANDON. Et ce n'est qu'un début car ce chiffre de 226 est même en dessous de la réalité puisqu'il ne comptabilise pas les 60 à 80 logements qui pourront être créés à Debergue grâce au protocole d'accord signé avec la RATP le 23 juin dernier à l'initiative de la Maire de Paris. Debergue mais aussi la caserne de Reuilly dont la première délibération portant une création de logements nous est soumise, non sans émotion. 140 logements étudiants pour ce programme ambitieux, ce programme phare de notre arrondissement qui comptera au final 630 logements.

Plus de logements créés, oui. Mais sans se désintéresser de la qualité de vie des locataires des immeubles sociaux. La qualité de l'habitat, et je l'ai peu entendu ce soir dans les interventions de l'opposition, reste une priorité. La production de logements ne doit pas être un frein à l'amélioration des conditions de résidence des locataires du parc parisien. Le traitement de l'insalubrité, la rénovation thermique, la résidentialisation des groupes de logements sont essentiels au bien-être des habitants du 12^e et donc au vivre ensemble. Nous y sommes pleinement mobilisés. Le développement de la végétalisation et de l'agriculture urbaine, la tranquillité résidentielle, l'animation locale et le lien social sont les clés de l'avenir du logement social à Paris et dans le 12^e arrondissement. Des logements moins énergivores, des économies sur les charges, une qualité de vie restaurée, les habitants du 12^e ont tous à y gagner. Ce soir, je suis fière d'appartenir à une majorité qui tient ses engagements et qui porte de belles valeurs comme celle de la mixité. La mixité, plusieurs définitions mais un équilibre difficile. Un équilibre dans la répartition des logements sociaux, intermédiaires et privés sur le territoire. Un équilibre dans la diversité des programmes sur l'arrondissement. Logements étudiants, logements spécifiques et logements familiaux. Mais avant tout la recherche d'un équilibre social.

Depuis 2001 et l'arrivée de la gauche à Paris et dans le 12^e arrondissement, la production du logement social a été menée dans l'objectif de rétablir une réelle et concrète mixité sociale dans une ville où la politique du logement social s'était longtemps concentrée sur un marché privé inaccessible à une grande partie des Parisiens et sur la construction de logements sociaux destinés aux classes moyennes supérieures, dans un système de désignation et d'attribution opaque et non réglementé. Nous reparlerons fièrement de l'attribution des logements dans le cadre d'une communication spécifique au cours du premier semestre 2015. Sans l'esquisser, je vous en dirai 3 mots : transparence, anonymisation et équité, toujours avec le même principe de mixité.

Depuis 2001, le 12^e arrondissement tente de répondre aux besoins de tous les Parisiens en faisant appel aux 3 types de financement correspondant aux différentes catégories de ressources des ménages tout en simplifiant les procédures de construction pour les investisseurs institutionnels. Depuis 2001, 5 586 logements ont été réalisés dans le 12^e dont 26% de PLAI, 52% de PLUS et 22% de PLS. Ces données confirment bien le souci porté à la préservation de la mixité sociale dans notre arrondissement. Le 12^e ayant été longtemps un arrondissement déficitaire en logement social, la priorité a en effet, et nous l'assumons, été d'accentuer le caractère social des programmes de logements pour parvenir à davantage de mixité sur notre territoire. Madame MONTANDON, nous tirerons également partie des nouvelles mesures mises en place par la loi ALUR pour la promotion du logement intermédiaire. Le plan local de l'habitat de la Ville de Paris sera prochainement modifié et des parcelles destinées au logement intermédiaire seront identifiées.

La caserne de Reuilly, projet emblématique de la mandature est à l'image de cette volonté de diversité. Il s'agit d'un programme urbain mixte de 630 logements qui comprendra 50% de logements sociaux familiaux et spécifiques, 30% de logements en loyer libre et 20% de logements en loyer maîtrisé. Il s'agit d'un projet d'aménagement qui verra naître des équipements publics au service des habitants du 12^e, des espaces verts, des places de stationnement, des commerces ainsi qu'une crèche. La mixité et la diversité sociale ne nous effraient pas. Nous ne nous désresponsabiliserons pas en espérant que d'autres arrondissements rempliront peut-être cette mission à notre place.

Je ne peux que regretter que les informations contenues dans les deux vœux présentés ce soir par le groupe UMP-UDI-MODEM, soient approximatives voire erronées. Le vœu relatif au programme d'acquisition et de réhabilitation du 123, rue de Charenton fait référence au PLH parisien et donc aux objectifs globaux à l'échelle de Paris, sans prendre en considération l'équilibre de la répartition sur le territoire. Le PLH comporte des fiches actions pour chaque arrondissement et précise que l'équilibre entre les différents types de financement, sera arrêté pour chaque opération en fonction de la taille du projet et de sa localisation au sein d'un arrondissement. La mixité sociale est assurée par la présence de 3 catégories de financement sur cette opération. S'agissant du vœu relatif à l'opération du 9/11, rue de Toul, la délibération concernée ne portait que sur une partie du programme. En réalité ce projet vise à produire 48 logements dont 28 logements sociaux PLAI, PLUS qui bénéficieront d'une garantie d'emprunt et de financement de la Ville et qui font l'objet de la délibération de ce soir. Les 20 autres logements PLS non mentionnés dans la délibération, seront réalisés dans le cadre du dispositif d'usufruit locatif social et seront gérés par un bailleur social durant 18 ans avant de tomber dans le régime des logements privés.

Au regard de ces nouveaux éléments en votre possession, l'exécutif émet un avis défavorable à ces deux vœux et vous propose de les retirer. Par ailleurs, je vous invite à voter unanimement les 23 délibérations présentées ce soir. Quoi de plus précieux que d'avoir un toit au-dessus de la tête pour tous les foyers du 12^e arrondissement. Pour répondre à Madame ROTA, la question de la transformation des bureaux dans le 12^e arrondissement sera traitée. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour tous ces éléments de réponse, en particulier sur les deux vœux. Madame MONTANDON, au vu des explications données, est-ce que vous les maintenez ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Oui, je les maintiens. Je sais que mon intervention était technique. Mais je répète qu'un logement préempté n'est pas un logement créé. Oui, vous livrez du logement social. Mais il y a ce qui vient d'une préemption et donc d'une réhabilitation de logement existant et la réelle création. C'est différent. Je tiens réellement à le dire car vous faites comme si vous ne compreniez pas. Telle est la différence. C'est technique mais c'est la vérité.

Sachez qu'avant 2001, il y avait en moyenne 6 000 constructions à Paris. Je parle de construction de logements sociaux et pas de livraison. Depuis 2001, il n'y en plus que 3 000 soit deux fois moins. Nous ne disons pas que vous ne construisez pas du tout mais que vous construisez beaucoup moins. Et vous avez privilégié le reconventionnement et la préemption au détriment de la construction. J'espère que cela est clair.

Concernant les vœux, j'ai noté que soi-disant les objectifs du PLH sont erronés. Non, je ne le pense pas. Nous préconisons que la mixité sociale soit aussi étudiée et appliquée au niveau d'un immeuble, d'une rue, d'un quartier et pas simplement au niveau parisien. La mixité sociale passe aussi par des micros quartiers. Je pense que notre vœu n'était pas si ambitieux en vous demandant d'avoir 30% de logements PLS pour la catégorie des classes moyennes. 30% dans un programme, ce n'est pas énorme. Vous le refusez. Donc nous voterons négativement ces deux délibérations car vous n'acceptez pas ce rééquilibrage.

Nous voterons également négativement la délibération 2014 DLH 1161 sur le reconventionnement ainsi que celle sur le droit de préemption urbain renforcé c'est-à-dire la 1217. Pour les autres délibérations, nous voterons positivement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« La DLH 1217, d'accord. Je note qu'à l'issue de ce débat, il y a encore une contradiction que nous ne parviendrons pas à lever. Votre intervention Madame MONTANDON et les deux vœux que vous déposez nous demandent de favoriser dans nos programmes les logements les moins subventionnés. Ceci va à l'inverse des préoccupations légitimes de Madame ATLAN-TAPIERO qui permettent aux familles les plus fragilisées, les familles monoparentales, les seniors d'accéder plus facilement à du logement social. Vous avez noté à juste titre que les bailleurs sociaux recrutent des locataires uniquement à condition que le taux d'effort pour payer le loyer soit inférieur à 30%. Vos deux interventions sont totalement contradictoires. Nous avons essayé de vous l'expliquer les uns et les autres mais nous n'y sommes pas arrivés. Nous n'arriverons pas à être d'accord ce soir. Mais ceci ne me surprend pas beaucoup sur cette question du logement.

Nous allons vous distribuer un petit document qui évoque les différents projets sur le 12^e arrondissement dont il est question ce soir. Ce document pourra vous confirmer que nous essayons de rééquilibrer les constructions à l'échelle du 12^e arrondissement. Et nous faisons bien la différence entre la construction et le conventionnement. Ceci est d'ailleurs très clairement écrit dans chacune des délibérations comme a essayé de l'expliquer Madame SLAMA.

J'aimerais bien que ce rééquilibrage que nous essayons de faire au sein du 12^e arrondissement, puisse être fait à l'échelle de Paris. Si vous dans le 12^e arrondissement,

vous votez quasiment toutes les délibérations concernant la création de logement social car il y en a tout de même quelques-unes que vous ne votez pas ce soir. Force est de constater que ce n'est pas le cas de vos homologues des arrondissements de l'ouest parisien.

Je suis assez sensible à la volonté exprimée tout à l'heure par Messieurs MOULIN et GREGOIRE d'un rééquilibrage à l'échelle de la métropole. Je me permettrais de vous demander de regarder au-delà du Bois de Vincennes, le taux de logement social dans les communes riveraines du Bois de Vincennes, qui est nettement inférieur à 10%. Le 12^e arrondissement porte simplement l'ambition de rester dans la moyenne parisienne ce qui n'était pas le cas avant 2001 mais ce qui est le cas aujourd'hui. Et j'espère que cela sera le cas en 2020.

Si j'ai bien compris, il y a des votes contre sur 4 délibérations de la part du groupe UMP. S'il n'y a pas de vote particulier sur les autres délibérations, je vous propose que nous votions séparément ces 4 délibérations. Puis l'ensemble des délibérations.

Je vous remercie pour ce débat qui a permis de clarifier les positions des uns et des autres. Je vous confirme que la concertation sur la caserne de Reuilly va se poursuivre. Il y aura l'organisation d'une réunion publique très prochainement et l'ouverture de la maison du projet si possible avant la fin de l'année. Mais les perspectives du Conseil de Paris sur 4 jours nous privent de 3 soirées en décembre. Je ne doute pas que l'ensemble des conseillers de Paris du 12^e arrondissement assistent à la totalité des séances du Conseil de Paris. Sinon, nous tiendrons cette réunion publique en janvier. »

- DLH 20141020 : Location de l'immeuble 105-105 bis boulevard Poniatowski (12^e) à la RIVP- bail emphytéotique.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-189 AVIS)

- DLH 20141040 : Location d'une emprise communale dépendant de l'îlot Sahel-Montempoivre (12^e) à la RIVP - bail emphytéotique.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-190 AVIS)

- DLH 20141094 : Réalisation groupe Fécamp (12^e) d'un programme de résidentialisation par Paris Habitat OPH.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-191 AVIS)

- DLH 20141140 : Réalisation dans différents arrondissements (12^e, 15^e, 17^e, et 20^e) d'un programme de transformation de chambres en 27 logements PLA-I par Paris Habitat-OPH.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-192 AVIS)

- DLH 20141161 : Bail emphytéotique du 29 février 2008 avec la RIVP. Avenant à bail et acquisition-conventionnement de 793 logements en PLUS, 117 logements en PLA-I et 151 logements en PLS.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-193 AVIS)

- DLH 20141170 : Réalisation 64 avenue du Docteur Arnold Netter (12^e) d'un programme de 9 logements sociaux (4 PLA-I et 5 PLUS) par ELOGIE.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-194 AVIS)

- DLH 20141197 : *Création, par regroupement de chambres, de 17 logements sociaux (2 logements PLA-I et 15 PLUS) dans les 5^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 17^e, et 20^e arrondissements par ELOGIE.*

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-195 AVIS)

- DLH 20141214 : Conclusion d'un avenant n°6 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue de traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-196 AVIS)

- DLH 20141217 : Extension du droit de préemption urbain renforcé (DPUR) à 257 adresses situées dans les 2^e, 10^e, 11^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 Voix groupe Ecologiste

Contre : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-197 AVIS)

- DLH 20141222 : Réalisation 23-25 rue Crozatier et 66-68-70 boulevard Diderot (12^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 116 logements sociaux par Antin résidences.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-198 AVIS)

- DLH 20141228 : Réalisation 123 rue de Charenton (12^e) d'un programme de 23 logements sociaux (10 PLA-I, 10 PLUS et 3 PLS) par la RIVP.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-199 AVIS)

- Vœu (12-2014-026) : *Vœu relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux, rattaché au projet de délibération 2014 DLH 1228 déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe d'Union UMP-UDI-MODEM.*

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :

Considérant que ce programme d'acquisition-réhabilitation de 10 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 3 Logement PLS au 123 rue de Charenton à Paris 12^e ;

Considérant les objectifs du Programme Local de l'Habitat Parisien prévoyant une répartition équilibrée (30 % en PLA I, 30 % en PLS et 40 % en PLUS) ;

Considérant qu'une politique de mixité sociale équilibrée doit se traduire par une diversité dans l'offre de logements ;

Valérie MONTANDON et les élus du groupe d'Union UMP-UDI-MODEM émettent le vœu que la Maire de Paris veille au strict respect de l'équilibre des programmes de logements sociaux, tel que prévu par le PLH, à savoir pour ce programme la répartition suivante: 7 logements PLA-I, 7 logements PLS, et 9 logements PLUS.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 23 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-200 Vœu)

- DLH 20141229 : Réalisation 7 passage Brûlon et 10 passage Driancourt (12^e) d'un programme de 13 logements sociaux (3 PLA-I, 6 PLUS et 4 PLS) par la RIVP.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-201 AVIS)

- DLH 20141249 : Location de l'immeuble 123 rue de Charenton (12^e) à la RIVP-bail emphytéotique.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-202 AVIS)

- **DLH 20141251** : Location des propriétés communales 7 passage Brûlon et 10-10S passage Driancourt (12^e) à la RIVP-bail emphytéotique.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-203 AVIS)

- DLH 20141265 : Réalisation 81 boulevard Sault (12^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat par la RIVP.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-204 AVIS)

- DLH 20141266 : Réalisation 3-7 et 4-6 rue Georges Gershwin (12^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie progressive par la RIVP.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-205 AVIS)

- **DLH 20141268** : Réalisation 18 rue Emilio Castelar (12^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-206 AVIS)

- **DLH 20141292** : Réalisation 107 rue de Reuilly (12^e) d'un programme de requalification des espaces extérieurs par Paris Habitat OPH.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-207 AVIS)

- DLH 20141312 : Réalisation 9-11 rue de Toul (12^e) d'un programme de construction de 28 logements sociaux (8 PLA-I et 20 PLUS) par Immobilière 3F.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-208 AVIS)

- VŒU (12-2014-027) : Vœu rattaché au projet de délibération 2014 DLH 1312 relatif à la réalisation par Immobilière 3F d'un programme de 28 logements sociaux comportant 8 logements PLA-I et 20 logements PLUS au 9-11 rue de Toul à Paris 12^e.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :

Considérant que ce programme d'acquisition-réhabilitation comprends 8 logements PLA-I et 20 logements PLUS ;

Considérant les objectifs du Programme Local de l'Habitat Parisien prévoyant une répartition équilibrée (30 % en PLA-I, 30 % en PLS et 40 % en PLUS) ;

Considérant qu'une politique de mixité sociale équilibrée doit se traduire par une diversité dans l'offre de logements ;

Valérie MONTANDON et les élus du groupe d'Union UMP-UDI-MODEM émettent le vœu que la Maire de Paris veille au strict respect de l'équilibre des programmes de logements sociaux, tel que prévu par le PLH à savoir, pour ce programme la répartition suivante : 8 logements PLA-I, 8 logements PLS, et 12 logements PLUS.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 23 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-209 VOEU)

- DLH 20141316 : Réalisation 63 à 75 boulevard Diderot (12^e) d'un programme comportant 140 logements étudiants PLUS par Paris Habitat OPH.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-210 AVIS)

- DLH 20141324 : Réalisation 105 boulevard Poniatowski (12^e) d'un programme de 12 logements sociaux (6 PLA-I et 6 PLUS) par la RIVP.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-211 AVIS)

- **DLH 20141331** : Réalisation 18-11 à 30 avenue Lamoricière (12^e) ; 3-19 rue Christino Garcia ; 4-26 rue Louis Delaporte et 6-8 rue Maryse Hiltz (20^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-212 AVIS)

- DU 20141138 : *Protocole d'accord avec la RATP relatif aux engagements sur le logement à Paris.*

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 Voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Mme CHARNOZ, du groupe Socialiste Radical et Citoyen, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-213 AVIS)

- **DDCT 20140075** : Subvention (2000 euros) à l'association « Culture XXI » pour l'organisation du projet « Paroles en Actes ».

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame le Maire. Dans nos différentes interventions sur les associations, nous avons pu établir quelques critères de vote. Les deux suivants nous semblent très importants :

- Un lien avec le 2^{ème} arrondissement ;
- Une présentation transparente de sa situation financière.

Concernant cette association qui se présente audacieusement comme « une plate-forme de réflexion, de dialogue et d'échange sur les défis du XXI^{ème} siècle », nous ne comprenons pas le lien avec notre arrondissement. De plus, elle ne présente aucun bilan financier ni de bilan d'activité. En recherchant sur Internet à quoi correspond leur projet aujourd'hui, il s'agit essentiellement de discussions du type café-débat. Pour toutes ces raisons, nous sommes au regret de ne pouvoir voter favorablement cette subvention. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour ces explications. Monsieur PEUTILLOT pour répondre. »

M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, cette association a un lien avec le 12^e puisque l'un des rayons d'action dans le cadre de ce projet, a lieu dans le 20^e, à la limite du 12^e arrondissement, au niveau du cours de Vincennes et de la rue des Pyrénées. C'est la raison pour laquelle il apparaît important que cette délibération soit proposée au Conseil d'arrondissement du 12^e.

Vous regrettez qu'il n'y ait pas suffisamment d'informations sur la situation financière. Pourtant sont annexés au compte de résultats, l'exercice 2013 et le bilan 2013 de l'association. Vous verrez dans les documents que la situation financière de l'association est stable. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je ne suis pas sûre que ces explications changent votre vote, malheureusement. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Non car nous essayons d'être cohérents. Comme nous avons établi des critères. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est bien. Poursuivez. Nous passons au vote s'il n'y a pas d'autres interventions. »

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir (Mme ROTA)

Contre : 05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-214 AVIS)

- DDCT 20140188 : Subvention (13 600 euros) à la « Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris » - Mouvement d'éducation populaire au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Si je comprends bien cette subvention a pour but la coordination du plan local de lutte contre les discriminations dans le domaine de l'emploi 12^e, le tout pour 13 600 €. Si j'en crois le document fourni, c'est plus que le montant sollicité par l'association qui demandait 10 000 €.

En observant le détail, cette action se résume à la réalisation de prospectus, la mise en place d'un stand au forum de l'emploi et à une formation. Or, je n'arrive pas à comprendre l'ampleur du coût et de son opportunité vis-à-vis de telles actions. Il existe déjà énormément d'informations publiques accessibles sur ce sujet de la discrimination. Par exemple sur le site Internet www.service-public.fr ou le rapporteur des droits ou encore les maisons de justice, et d'autres sources institutionnelles encore. Mais il y a surtout l'école. Les enseignants sont parfaitement compétents pour informer sur les discriminations. Pourquoi la Ligue veut-elle toujours dédoubler les enseignants tandis que ces derniers ont la qualité d'agir dans le respect du principe de neutralité du service public. La mission de l'école n'a pas pour vocation à déborder celle-ci sauf à vouloir renvoyer tous les citoyens en enfance, nécessitent d'une éducation que seuls certains seraient à même de leur dispenser.

Je pourrais m'arrêter là mais j'imagine déjà la posture de certains gardiens des sacro-saints principes républicains tels des vestales du feu sacré.

J'ai 3 observations. Tout d'abord, les propos moralisants qui pourraient être tenus n'impressionnent plus personne, et surtout pas ceux de ma génération à savoir la génération MITTERRAND qui a été élevée suivant le dogme de la Ligue dont je connais certes le rôle historique. Mais il s'agit d'un dogme au son des valeurs de la République, du progrès et de l'égalité. Mais une fois sur le marché du travail, ma génération ne voit que nivellement par le bas, régression sociale, sans parler d'inégalité entre privé et public, et maints autres privilèges. Pourquoi je dis cela ? A l'instar de Mme ATLAN-TAPIERO, j'ai aussi contracté une certaine passion pour la lecture de l'exposé des motifs. Et je n'ai pas été déçu. Si nos principes républicains, fondés sur la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, impliquent de traiter également chaque citoyen sans distinction, force est de constater que les discriminations continuent d'exister en France dans de nombreux domaines. Mais n'importe qui peut se placer sous le patronage de cette déclaration historique. Dois-je vous rappeler et sans ironie, qu'elle a été conçue pour figurer en préambule d'une constitution monarchique ? Et qu'elle a été signée et approuvée par le roi Louis XVI. Je vous rassure, je ne vais pas faire l'apologie de la monarchie. Comme l'a bien proclamé le deuxième Président de la République, la République est le régime qui nous divise le moins. Tout cela pour dire que cette déclaration est le patrimoine de tous. Elle ne se réduit pas à la République et encore moins à la gauche. Or, celle-ci a tendance depuis fort longtemps à s'attribuer le monopole de certaines choses pour faire avancer sous des discours unanimistes, vantant les valeurs de la République. Nous avons encore pu le constater avec les propos de M. BOUIGUE à l'instant. Derrière ces valeurs de la République, votre propre idéologie pour imposer vos propres constats, votre vision de la société, le sens dans lequel elle doit évoluer, le tout travesti sous des dehors de lutte contre les discriminations et les préjugés. Vous le savez très bien. Nous voyons cela partout. Et dans les écoles financées par l'argent de tous les contribuables, y compris ceux qui ne partagent pas votre sensibilité. La République a eu ses fameux hussards noirs sous la III^{ème} République, pour finir de consolider l'attachement des Français à ce régime. Mais un régime, ce n'est pas une nouvelle religion, avec ses dogmes, laïcité, mixité etc. C'est pourtant ce à quoi nous assistons et à quoi La Ligue de l'Enseignement contribue.

Si je vais sur son site Internet, je lis à propos d'une table ronde dont les débats sont rediffusés sur France Culture, que le but de l'école serait de fabriquer de la mixité sociale. J'ai toujours crû que c'était d'offrir un enseignement et un savoir de qualité. D'après la Ligue, cela serait difficile à cause des stratégies éducatives des parents visant à sélectionner des établissements qui leur ressemblent. Mais les parents cherchent avant tout la réussite de leurs enfants et donc à les placer si possible dans des établissements où le niveau est le meilleur. Rien à voir avec les préjugés inégalitaires. La cause de cela, et c'est malheureux, est bien la baisse de la qualité de l'école. Dans certains contextes difficiles, les savoirs fondamentaux ne sont plus acquis.

Je vais aborder rapidement le deuxième point sur la discrimination. La définition pénale de la discrimination est un traitement inégal entre deux situations semblables. Par nature, il s'agit d'un délit pénal. Il faut effectivement le combattre avec la plus grande fermeté. Cela relève du domaine régalién. Il s'agit d'une mission de l'Etat. C'est donc à la justice de faire ce travail ou dans le domaine de l'emploi, aux inspecteurs du travail. Mais que répondre à ceux qui vivent des situations d'inégalité ou éprouvent un sentiment de discrimination lorsque l'un des meilleurs acteurs de la lutte contre la discrimination au travail à savoir l'inspecteur du travail, dispose lui-même de privilèges en pouvant faire valoir ses droits à la retraite dès 52 ans ? Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je sens l'attaque subliminale sur la dernière phrase. Ecoutez, je ne suis pas certaine d'avoir tout bien compris. Je retiens que vous lisez avec attention l'exposé des motifs et que vous écoutez France Culture. C'est très bien. Je vous félicite. M. BONNET puis Mme PIERRE-MARIE pour répondre. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Je me réjouis que nous puissions continuer un travail engagé sous l'ancienne mandature avec Mme BLUMENTHAL, à savoir la mise en place à l'échelle d'un arrondissement d'un plan de lutte contre les discriminations. Un plan de lutte contre les discriminations, c'est d'abord un état des lieux. Il a été réalisé et a nécessité de mettre autour de la table plusieurs acteurs, plusieurs entreprises puisqu'il s'agit d'emploi, et de créer un réseau pour faire remonter l'état des discriminations à l'emploi dans notre arrondissement. Cela s'est mis en place sur deux ou trois années pour aboutir à des actions concrètes afin d'intervenir sur des discriminations bien précises. Ce plan doit s'inscrire sur le long terme. Ce n'est pas une chose que nous pouvons régler en une année, avec une opération de communication ou encore avec une initiative publique. Ce plan nécessite plusieurs années et des actions bien ciblées.

Il est vrai que la délibération papier ne montre pas la globalité de l'action ni la nécessité d'avoir une institution et des acteurs qui s'occupent pleinement de l'animation de ce réseau. Au-delà de la question des outils puisque M. SEINGIER en parlait, il y a tout le travail de lien, de contact entre les entreprises, les institutions comme l'Education Nationale et les personnes qui sont sujettes à discrimination. L'acteur choisi a été La Ligue de l'Enseignement. Mais cet acteur a aussi besoin de s'appuyer sur un coordinateur pour créer de l'emploi. La subvention qui est proposée, contribue notamment à l'emploi qui anime ce plan. Nous pouvons nous en réjouir. Sans animation, sans coordination, ce plan est impossible. Ce n'est pas seulement le subventionnement des outils à l'image des *flyers* mais c'est aussi le financement d'un coordinateur qui anime l'ensemble de ce réseau.

M. SEINGIER, vous avez évoqué plusieurs choses qui relèvent du service public. Mais il faut aussi soutenir le service public. L'ensemble des gouvernements de droite qui se sont succédé, ont réduit le financement du service public, ont réduit la place des enseignants, de l'école.

Nous voyons aujourd'hui le rattrapage auquel la gauche est obligée de faire face afin de remettre le nombre d'enseignants nécessaire pour faire tout ce travail. Je veux bien que vous me parliez de l'égalité de l'école. Encore faut-il donner les moyens à l'école en termes de temps, de moyens et d'enseignants. Vous savez que nous avons mis en place depuis de nombreuses années avec la Mairie de Paris, des stages pour des jeunes qui font leur premier apprentissage dans une profession. Ils ont besoin d'avoir des réseaux professionnels pour faire ces stages. La Ville de Paris elle-même contribue à l'accueil de ces jeunes stagiaires. A mon avis, il faut prendre en compte cet élément important.

Il s'agit d'un plan sur l'emploi. Les principaux acteurs concernés sont les entreprises. La principale cible, ce sont les entreprises. Ce n'est pas l'école comme vous l'avez développé dans votre raisonnement. Même si cet acteur est autour de la table. Je pense que notre priorité est de convaincre l'ensemble du tissu entrepreneurial du 12^e arrondissement (PME, artisans, grandes entreprises) de s'inscrire dans cette charte, dans ce réseau afin d'éviter que la discrimination commence dès le plus âge (premier stage, apprentissage, insertion professionnelle). C'est tout le sens de ce plan de lutte contre les discriminations. Il s'agit d'avoir un appui à la Ligue de l'Enseignement avec une coordination. Je n'irai pas plus loin. Je pense que ma collègue qui a en charge ce dossier pour le 12^e va détailler. Mais je me réjouis du prolongement de ce travail mis en œuvre sous la précédente mandature. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BONNET. Mme PIERRE-MARIE pour compléter. »

Mme PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. J'écoute exclusivement France Culture mais je ne suis pas sûre de vous avoir suivi sur tout votre discours. J'ai dû lâcher à un moment donné. Effectivement, les discriminations sont illégales. Elles constituent un délit et une atteinte à la dignité humaine. Il faut savoir qu'il y a 20 critères. Je ne les citerai pas ici. Nous pensons souvent aux jeunes mais ce plan s'adresse, non pas comme vient de le rappeler M. BONNET uniquement au public jeune de l'arrondissement, mais à tous les habitants du 12^e. J'ai animé plusieurs événements dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Croyez-moi que ce terme de discrimination a été longuement débattu. Nous voyons qu'il y a encore beaucoup de travail en la matière.

Pour répondre brièvement à ce que j'ai pu comprendre de votre discours. Comme l'a rappelé M. BONNET, ce plan va permettre non seulement d'informer, de prévenir mais aussi d'accompagner, pas seulement avec des *flyers*. Il s'agit en effet d'une mise en place assez longue puisqu'il faut créer des synergies d'acteurs avec le monde économique, pas seulement avec les enseignants. Le monde économique privé commence à comprendre l'intérêt de ce plan. Il s'agit également de changer le regard. Pour lutter contre certains stéréotypes, il faut savoir mieux regarder et écouter. Il s'agit de proposer des actions concrètes afin de permettre des embauches réelles à tous les habitants du 12^e qui pourraient être soumis à des discriminations. Il s'agit aussi d'accompagner lorsqu'il y a délit et qu'il faut faire appel au droit commun.

Vous parliez de mixité à l'école. J'ai été un peu choquée. Si l'objectif de base est bien de maîtriser les enseignements fondamentaux à l'école, rien n'empêche que l'on œuvre pour une plus grande mixité quelle qu'elle soit. Je vous remercie de votre attention. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Nous passons au vote sur cette délibération. »

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir (Mme ROTA)

Contre : 02 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM (M. MARGAIN/M. SEINGIER)

Abstention : 03 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM (Mme ATLAN-TAPIERO/Mme MONTANDON/Mme TAVAUUX)

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-215 AVIS)

- DASCO 20141171 : Caisse des écoles - Modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville de Paris pour la restauration scolaire et périscolaire pour la période 2015-2017.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. J'ai lu avec beaucoup d'attention cette passionnante délibération sur les modalités d'attribution des subventions. Il nous est exposé que nous allons reconduire la subvention, avec les calculs adoptés les années antérieures, pour les deux prochaines années. Nous savons que la Caisse des écoles appartient au groupe 2 donc le prix de référence pour la période est de 6,55 €. Il apparaît aujourd'hui que le prix de revient est inférieur au prix de référence. En effet, lors de la dernière assemblée générale de la Caisse des écoles, le montant de 6,47 € a été retenu. Nous avons constaté que notre Caisse des écoles connaît des turpitudes depuis un certain temps, aussi, nous ne pouvons vraisemblablement pas se reconnaître dans ce qui est la qualité d'un dialogue de gestion tel qu'il est référencé dans ce document. Compte tenu de ces difficultés, nous pouvons aussi nous demander si ce prix de revient est réel ou faussé ? Sommes-nous réellement dans la fourchette annoncée ? Comme nous l'avons précisé il y a quelques mois, suite à la parution dans la presse d'informations dont nous n'avons pas connaissance, nous ne voterons aucune délibération concernant la Caisse des écoles. Evidemment, nous voterons contre cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme ATLAN-TAPIERO. Je note votre cohérence vis-à-vis de votre position sur ces délibérations. M. TOUZET pour vous répondre sur cette délibération qui ne concerne pas la Caisse du 12^e mais toutes les Caisses parisiennes. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme le Maire. En effet, cette délibération concerne toutes les Caisses des écoles. Comme vous l'avez bien noté Mme ATLAN-TAPIERO, elle reconduit les modalités d'attribution des subventions aux Caisses des écoles. Nous restons sur le même format c'est-à-dire que pour la période 2015/2017, les subventions accordées aux Caisses des écoles seront fonction du nombre de repas servis et d'un prix de référence par repas, auquel s'ajoutera le cas échéant une enveloppe de convergence, lorsque le prix de revient réel des repas est supérieur au prix de référence. C'était le cas jusqu'ici dans le 12^e arrondissement. Une enveloppe de convergence qui tendra à diminuer pour inciter les Caisses à faire converger leurs prix de revient réel avec le prix de référence de leurs groupes.

Vous avez également relevé la principale nouveauté dans cette délibération. Le prix de référence du groupe auquel appartient la Caisse des écoles du 12^e arrondissement, est en nette hausse. Pour l'attribution de la subvention en 2014, nous étions à un prix de référence de 6,04 € par rapport à un prix de revient réel pour le 12^e arrondissement, de 6,53 €. Je ne sais pas où vous avez trouvé le montant de 6,47 €. C'était 6,53 €. Ce prix figurait bien dans la délibération votée en juin pour la subvention 2014. Pour la période 2015/2017, ce prix de revient passerait à 6,55 € pour le groupe dont nous faisons partie.

Il faut savoir que le prix de revient réel depuis la délibération du mois de juin, a été recalculé par la DASCO en fonction des éléments les plus récents dont elle disposait, notamment pour calculer le nouveau prix de référence du groupe 2. En fonction des chiffres 2013, ce prix est de 6,66 €. Nous pouvons penser que nous allons d'ores et déjà vers une convergence entre le prix de revient réel des repas de la Caisse des écoles du 12^e et le prix de référence, avant tout parce que ce prix de référence augmente fortement. Si nous ajoutons à cela, les mesures annoncées lors du dernier Conseil d'arrondissement par la Mme la Maire, nous pouvons être relativement optimistes pour les

années à venir. La convergence devrait se faire sans trop de difficultés entre le prix de référence et le prix de revient réel.

Vous semblez douter de la qualité du dialogue de gestion. Au contraire, c'est le dialogue de gestion mis en place dans le cadre de la réforme de 2011 sur le financement des Caisses des écoles et votée au Conseil de Paris, qui permet d'améliorer considérablement la gestion de la Caisse des écoles du 12^e arrondissement. Nous sommes sur la bonne voie. Cette délibération le montre. C'est une étape importante dans le travail entamé par Mme la Maire sur la Caisse des écoles du 12^e arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme ATLAN-TAPIERO, vous voulez reprendre la parole. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je souhaite répondre à M. TOUZET. Je n'invente pas les chiffres. Le prix de revient moyen d'un repas pour 2013 est de 6,47 €. Je ne l'ai pas inventé. Ceci est consigné dans le rapport moral et financier de l'exercice 2013 de la Caisse des écoles. C'est tout ce que je voulais préciser. Entre nos incohérences, nos inventions, nos méconnaissances, nos incompréhensions, nous ne voudrions pas être une insulte à votre intelligence. Je souhaitais donc apporter ces précisions. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est trop aimable Mme ATLAN-TAPIERO. Je partage pleinement ce qu'a dit M. TOUZET. Il s'agit d'une délibération parisienne. Elle n'a pas été faite pour le 12^e arrondissement. Elle rehausse le prix de revient. Je rappelle qu'il est calculé par la DASCOS en toute transparence. Il n'est pas calculé par les Caisses des écoles. Ce prix de revient de référence pour notre groupe augmente par rapport à l'année précédente et se rapproche du prix de revient réel de la Caisse des écoles du 12^e arrondissement. C'est plutôt une bonne nouvelle pour la Caisse des écoles du 12^e arrondissement. Mais j'ai bien compris que vous voteriez contre cette délibération comme ce fut le cas pour les précédentes. Je soumetts cette délibération au vote. »

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Abstention : 02 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir (Mme ROTA)

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-216 AVIS)

- DASCOS 20141203 : Caisse des écoles (12^e) - Subvention (115 200 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais commencer car notre propos vise à justifier un vote favorable. Nous ne sommes pas dans un problème de Caisse des écoles mais dans un problème de précarisation du travail notamment de la fonction publique territoriale. Nous allons en profiter pour faire quelques remarques. Nous trouvons qu'il y a un souci de précarisation de la fonction publique territoriale à Paris depuis les derniers mandats. A l'heure où il faut faire une répartition budgétaire contrainte par la baisse des dotations de l'Etat, je ne comprends pas que la mise à disposition de fonctionnaires de la Ville ne soit pas privilégiée à l'embauche de CDD, surtout dans le domaine scolaire et périscolaire. On leur fait croire beaucoup de choses puis on est obligé de les titulariser. Heureusement que vous les titularisez car ces personnes ont des attentes. Il est normal de les titulariser. Mais attention à la gestion de la fonction publique territoriale en général. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme ATLAN-TAPIERO, souhaitez-vous prendre la parole de suite ou attendre la prise de parole de M. BOUIGUE ? »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je vais attendre. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« D'accord. M. BOUIGUE, c'est à vous. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint, à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« C'est un plaisir pour moi d'intervenir avant Mme ATLAN-TAPIERO. Je vais être clair, vous allez voir. Tout d'abord, je souhaiterais nous féliciter de cette délibération qui est la traduction concrète d'une loi votée en mars 2012. Elle fait suite à un protocole d'accord entre 6 organisations syndicales et l'Etat, et qui vise à lutter contre la précarité des agents des 3 fonctions publiques, qu'elles soient Hospitalières, d'Etat ou Territoriales. Cette loi était très attendue notamment par les collectivités locales afin de mettre un terme à cette précarisation et favoriser l'emploi titulaire, et l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique notamment à Paris.

Pour la Caisse des écoles du 12^e, cette titularisation possible repose néanmoins sur des conditions particulières. Elle n'est pas spontanément ouverte à tout le monde et a nécessité de la part de la Caisse, d'identifier avec les organisations syndicales, les agents qui pouvaient en bénéficier. Pour les agents en CDI, c'était possible mais sous réserve de condition de nationalité. Pour les agents en CDD, ils devaient être en fonction au 13 mars 2012, avoir 4 années d'ancienneté et être embauchés à temps complet. Vous savez qu'il s'agit d'une obligation dans la fonction publique parisienne. Ce n'est pas exactement la même pour la fonction publique territoriale. Je précise ces conditions car elles ont limité d'emblée le nombre de personnes qui pouvaient bénéficier de ce dispositif.

Les personnels qui seront titularisés, le seront dans le corps des administrations parisiennes. Ils deviendront donc agents de la Ville de Paris, affectés à la Caisse des écoles du 12^e. Leur déroulement de carrière sera entièrement géré par la Ville de Paris.

Lors d'un précédent CTP de la Caisse des écoles du 12^e, il a été mentionné le nombre de personnes qui pourraient accéder à ce dispositif. Dans la filière administrative, cela concerne 3 agents. Dans la filière technique, cela correspond à 45 agents (1 en catégorie B et 44 en catégorie C). Je précise que la Caisse écoles, ce sont 241 agents aujourd'hui. Cette titularisation et c'est aussi l'objet de cette subvention, implique le versement d'une prime d'installation. Cette prime a un coût unitaire qui a été évalué à 2 400 € par agent. La subvention vise à couvrir le nombre de personnes vis-à-vis de la valeur de cette prime d'installation. S'il y a un trop-perçu par la Caisse, cette dernière doit s'engager à le restituer à la Ville de Paris. Nous affecterons cet argent uniquement aux personnes qui *in fine* accepteront cette mesure. Il s'agit d'un réel effort. Travailler à la déprécarisation des agents, est un réel engagement social. Je me réjouis d'entendre M. SEINGIER nous rejoindre sur cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme ATLAN-TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je voulais simplement remercier car j'étais un peu étonnée que M. BOUIGUE nous rappelle la date de mars 2012. Cela signifie que la majorité de l'époque n'a pas fait que des mauvaises choses. Je vous suis gré de bien vouloir rappeler que nous ne sommes pas d'affreux tortionnaires, avec des idées réacs etc. Parce que vous pouvez aller très loin. Je vous sens très en forme ce soir. Je voulais tout de même le rappeler. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est tout ? D'accord. M. TOUZET pour compléter. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Etant donné l'unanimité, je ne vais plus avoir grande chose à dire. Si ce n'est me féliciter aussi du fait qu'aujourd'hui la Caisse des écoles du 12^e comme d'autres Caisses des écoles à Paris, soit en position de pouvoir proposer à 48 agents d'être titularisés. Cela représente environ 20% de la masse salariale de la Caisse des écoles du 12^e. De fait, nous avons à la Caisse des écoles du 12^e, des agents publics qui travaillent sur des missions pérennes de service public. Leur titularisation serait la reconnaissance de cette réalité de service public. Pour la plupart, cette titularisation s'adresse à des catégories C. C'est l'accès à des conditions d'emploi améliorées, avec une prime d'installation d'où la délibération proposée qui porte sur le financement de ce dispositif. Cela va apporter à ces agents, de réelles perspectives de carrière et de mobilité. Comme M. BOUIGUE l'a précisé, ces agents seraient titularisés. Je dis bien « seraient » car il leur reviendra de prendre la décision en fonction de leurs intérêts et de ce qu'ils souhaitent.

Je me félicite que nos collègues de l'opposition ne soient pas, et je cite Mme ATLAN-TAPIERO, « tous d'affreux tortionnaires réacs ». Hélas, ce n'est peut-être pas le cas dans tous les arrondissements. Je dois souligner que ce dispositif de titularisation des agents de Caisses des écoles, repose sur le volontariat des Caisses des écoles. Il faut bien constater qu'un certain nombre d'arrondissements parisiens ont fait le choix de ne pas entrer dans ce dispositif, de ne pas proposer cette possibilité de titularisation à leurs agents. Au-delà du simple clivage gauche/droite, c'est étonnamment un clivage est/ouest frappant. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci de rappeler que cette différence entre l'est et l'ouest ne se voit pas que sur le logement. Nous passons au vote. »

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-217 AVIS)

- **DDEES 20141112** : *Subvention de fonctionnement (10 000 euros) et convention avec l'association Viaduc des Arts. Paris.*

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Nous allons voter pour cette délibération. J'ajoute que nous espérons que cette somme contribuera au dynamisme de ce lieu sous exploité, avec un programme de manifestations de qualité. Nous soutenons cette association porte-parole de tous les artistes et artisans représentés sur le Viaduc et qui ont bien du mal à supporter, tous autant qu'ils sont, les énormes loyers imposés par la SEMAEST. Je souhaitais simplement le souligner. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci de ce rappel. M. MARGAIN. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Mme la Maire, je souhaite renforcer ce que vient de dire Mme TAVAUX. Je parle très souvent avec les commerçants du Viaduc des Arts. Ils se plaignent tous de la cherté des loyers. D'après ce que j'ai compris, vous n'avez pas la possibilité d'influencer directement. Mais je pense que collectivement, nous pourrions faire quelque chose. Le loyer coûte tout de même entre 2 500 € et 3 000 €. Vous imaginez pour le marchand de parapluies, le nombre de parapluies qu'il doit vendre pour amortir ce type de loyer par mois. Je cite cet exemple car j'ai parlé avec lui. Mais c'est pareil pour tous les autres commerçants. J'attire l'attention sur ce que nous pourrions faire collectivement pour enrayer ces loyers trop chers. Mais nous voterons positivement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour ces interventions qui marquent l'intérêt du Viaduc des Arts, et que nous partageons. Je laisse la parole à M. BOUIGUE pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Pour aller dans le sens de Mme TAVAUX, nous souhaitons toujours soutenir cette association. C'est pourquoi, cette subvention est proposée. Cette association est accompagnée par les services de la Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur, dans la mise en œuvre de ses activités, de ses animations. Nous pouvons encore retravailler avec elle. Nous sommes demandeurs de ces animations, en fonction des saisons. Il y a un réel débat là-dessus.

S'agissant des loyers. Nous y sommes un peu contraints. Nous y réfléchissons. Ce n'est pas une situation qui nous satisfait. Aujourd'hui, nous sommes dans un moment difficile pour nombre des personnes présentes sur place. C'est aussi difficile car ces activités n'ont pas nécessairement un modèle économique inscrit dans le temps. Il y a souvent des activités artistiques et artisanales de qualité mais qui ne trouvent pas forcément un public d'acheteurs. Les loyers sont relativement chers c'est-à-dire qu'ils sont élevés mais les surfaces sont importantes. Si nous comparons au prix du marché à cette adresse et à la qualité de l'environnement, les loyers sont bien moins chers que dans le privé. Cependant, ces loyers demeurent trop chers pour beaucoup d'entre eux. C'est pourquoi, nous avons travaillé avec la SEMAEST sur les voûtes relais. Ces voûtes ne sont pas entières, peuvent être partagées à plusieurs, être là de manière temporaire.

Nous pouvons ainsi avoir une incubation d'activités et si elles prennent, elles pourront s'installer sur des voûtes entières. Ce sont des voûtes expérimentales pour voir si l'activité peut être durable

ou pas. C'est ce que la SEMAEST a commencé à faire. Nous voudrions aller au-delà. Mais certaines activités nécessitent d'avoir le rez-de-chaussée et le sous-sol. Pour celles-ci, il faudra que nous réfléchissions pour savoir s'il s'agit du bon lieu d'installation. Il faudra se demander si ces activités ont besoin d'avoir pignon sur rue. Je rappelle que nombre d'activités d'artisans étaient avant des ateliers situés en fond de cour, pour lesquels la rencontre avec le public n'est pas forcément la première demande. Nous pouvons peut-être trouver des ateliers ailleurs pour avoir ces activités plutôt que sous ces voûtes animées qui doivent rencontrer le public. Il y a une réelle réflexion. Nous vous tiendrons informés. La Mairie du 12^e travaille avec la SEMAEST sur les prix et l'animation. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je note que vous proposez ce soir une diminution des loyers pour les logements, une diminution des loyers pour les commerces. Je ne doute pas que ces propositions figureront dans le contre projet de budget qu'a promis le groupe UMP au Conseil de Paris de décembre. Nous passons au vote. »

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-218 AVIS)

- DDEEES 20141156 : Subvention (8 600 euros) à l'« association artisanale et commerciale de Paris-Bercy » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (12^e).

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je profite de cette demande de subvention pour laquelle nous allons voter favorablement, il s'agit d'une association très dynamique, pour vous poser une question de nouvel élu. Si je comprends bien les associations de commerçants sont les premiers bénéficiaires de ces illuminations et participent à leur financement. Je m'interroge sur la mise en œuvre en termes d'économie d'échelle et sur l'harmonisation de ces éclairages au niveau de l'arrondissement. J'interroge l'exécutif sur l'existence d'une réflexion globale sur cette question. Sans arrière pensée car je sais que cette pratique était déjà connue sous les mandatures précédentes. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BOUIGUE, si vous avez compris la question de M. SEINGIER, je vous invite à y répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Pour faire bref, il est de coutume dans cet arrondissement comme dans d'autres, que les associations de commerçants déclarées, puissent être aidées par la Ville de Paris dans la mise en œuvre des illuminations de fin d'année. Cela concerne beaucoup d'associations de commerçants dans l'arrondissement. Vous l'avez aujourd'hui à Bercy. Mais nous avons voté les fois dernières, des subventions pour des associations rue du Rendez-vous, rue de Wattignies, à l'angle Soult-Courteline. Toutes ces associations proposent ces illuminations pour animer les quartiers durant les fêtes de fin d'année. Une règle a été mise en place avec des modalités. La Ville de Paris participe à hauteur de 27% en fonction du montage. Nous aidons un peu plus lorsqu'il y a une grosse opération. Je vous rassure dans le 12^e, nous avons à peu près le même type d'interventions et le même type d'illuminations en termes d'aide. Une réflexion de la Ville de Paris est envisagée sur l'ensemble des illuminations avec les commerçants. Elle va être lancée en 2015 par Olivia POLSKI, l'adjointe en charge du commerce. Nous reviendrons vers vous. Il faut tout de même dire qu'il y a un attachement des associations de commerçants à ce que le projet parte d'elles. D'abord parce que c'est plus facile pour elles de s'organiser et de récolter l'argent disponible pour ces illuminations et de monter le dossier avec une personne visible. Il faut aussi que nous préservions ce caractère décentralisé, de quartier, avec les associations de commerçants. Une autre réflexion devra peut-être être menée pour savoir s'il faut subventionner toutes les illuminations chaque année ou uniquement certaines. Ce sont les commerçants qui posent ces questions. Je suis prêt à mettre cela sur la table. Nous reviendrons vers vous mais ce sera organisé avec Olivia POLSKI au niveau de l'Hôtel de Ville. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. J'imagine que cela répond à votre question de gestion globale sur l'arrondissement. Nous passons au vote. Je vous propose de faire une petite suspension de séance. »

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-219 AVIS)

Suspension de séance à 21 H 45.

Reprise de séance à 21 H 55.

- DVD 20141115 : Modalités du stationnement payant de surface : régimes applicables dans les voies parisiennes et stationnement des résidents à Paris, tarification.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mesdames et Messieurs les élus, si vous voulez bien reprendre vos places afin que nous ne finissions pas tard étant donné que nous n'avons pas prévu de collations pour cette suspension de séance. J'ai des inscrits de tous les groupes. Je propose que M. BONNET commence. »

M. Nicolas BONNET, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Il s'agit d'une délibération qui nous propose la refonte de l'ensemble des régimes de stationnement payant en surface à Paris. Cette délibération est à mon avis très importante. Elle vise d'abord à une lisibilité sur les modalités de stationnement en surface et à inciter l'ensemble des automobilistes à se diriger vers les parkings souterrains. Pour nous, ce projet porte deux choses essentielles. D'une part, la lutte contre la pollution qui est liée au trafic routier, en limitant la place de l'automobile à Paris notamment les automobiles qui fonctionnent au diesel. D'autre part, elle incite le report modal vers les transports en commun.

L'idée est aussi de dégager des recettes significatives ce qui est important dans un contexte budgétaire très contraint. Pour le moment l'Etat ne revient pas sur sa décision de baisser les dotations aux collectivités territoriales qui vont se porter à plus de 5 millions d'euros pour la Ville de Paris. Nous sommes donc contraints de trouver une fiscalité intelligente, de trouver des moyens qui ne visent pas la majorité des Parisiens mais qui accompagnent des mesures incitatives de notre politique, notamment en matière de pollution. Cette délibération vise ainsi à inciter les utilisateurs à user de solutions alternatives. Elle vise aussi des dispositifs préférentiels proposés aux résidents abonnés dans les parcs de stationnement concédés par la Ville ainsi que dans de nombreux autres parcs de stationnement. Je rappelle que l'exonération de paiement est maintenue pour les véhicules électriques et les détenteurs de la carte européenne de stationnement délivrée par la maison départementale des personnes handicapées.

Je souhaite également rappeler des indicateurs très intéressants. Entre 1999 et 2006, la motorisation des ménages parisiens a baissé de presque 1% par an, malgré l'augmentation des ménages. Cela signifie qu'il y a une tendance à Paris à utiliser beaucoup moins la voiture. Tous les arrondissements sont concernés à l'exception des 8^e et 16^e arrondissements. D'ailleurs, il y a dans ces arrondissements de nombreux véhicules type 4x4 qui consomment beaucoup et la croissance du taux de motorisation se poursuit à hauteur de 2% à 3% par an. C'est tout de même intéressant à relever. Dans Paris, seulement 7% des déplacements sont réalisés en voiture et la part de la voiture dans les déplacements depuis Paris vers la banlieue est de 25%. Et 12% des actifs parisiens se rendent au travail en voiture et 65% des voitures parisiennes ne sont pas utilisées au quotidien. Je souhaite également rappeler que nous sommes face à un nouveau phénomène sur la voie publique, que nous appelons les « voitures ventouses ». Nous nous rendons compte que de nombreux véhicules stationnent sans bouger pendant plusieurs mois voire pendant toute une année. Cela pose un réel problème pour trouver des places. Cette mesure incite à s'orienter beaucoup plus vers les parkings souterrains et à donner plus de rotation des véhicules en surface.

Je souhaite parler d'une proposition que nous soumettrons. Je pense que pour accompagner cette mesure et pour lutter contre le diesel à Paris, en dehors de la question des transports en commun qui a déjà été évoquée, il faudrait proposer une réforme de la carte de résident, en distribuant une carte de résident aux personnes qui viennent d'acquérir un véhicule neuf. Notamment pour les nouvelles voitures diesel afin d'inciter les personnes qui ont déjà un véhicule diesel moins coûteux donc attractif pour les plus bas revenus, à ne pas être pénalisées. L'action dans le temps est efficace car elle incite réellement à ne plus acquérir de véhicule au diesel. Les résidents de

banlieue qui se rendent en voiture à Paris ne peuvent pas bénéficier de la carte de résident. Ils ne seraient donc pas pénalisés par ce système. Ce débat ne doit pas rester qu'au niveau du tarif. Il doit nous pousser vers une vraie question qui est celle de l'utilisation de l'automobile dans Paris. Avec ce type de réforme, nous incitons les Parisiens qui font de petits trajets à utiliser la multi-modalité c'est-à-dire le métro, le bus. Nous espérons que la voie fluviale sera un peu plus développée un jour avec Voguéo et d'autres mesures. Evidemment, la voie piétonne et le vélo. Je vous remercie. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je ne vais pas reprendre ce qu'a dit M. BONNET sur les objectifs partagés par la majorité, sur cette nouvelle tarification et sur la rotation nécessaire des véhicules en surface. Je vais plutôt m'intéresser à la carte de stationnement avec un certain nombre de questions et de propositions. Nous passons tout de même à une carte de stationnement à 45 €. Je ne prends pas ce tarif comme un outil de fiscalité car ce tarif est justifié par le coût pour l'administration de la gestion d'un tel dispositif. C'est pourquoi, le Parti Radical de Gauche va déposer des vœux ou des amendements à cette disposition au Conseil de Paris, afin de dématérialiser cette carte. C'est inscrit dans la délibération mais l'objectif de cette dématérialisation n'est pas inscrit. A terme, elle peut permettre de réduire le prix de cette carte pour l'utilisateur. Nous proposons que la Mairie de Paris initie dès 2016, la dématérialisation de cette carte de stationnement et que cette dématérialisation s'accompagne d'une remise en gratuité de cette carte.

Nous connaissons la volonté de la Ville de Paris de libérer l'espace public, d'avoir une tarification plus simple, plus lisible et plus incitative. Rappelons que les parkings de stationnement souterrains gérés par les bailleurs sociaux, ne proposent pas tous des tarifs préférentiels à leurs résidents. La Ville de Paris doit proposer des solutions incitatives pour que les Parisiens utilisent davantage les parkings souterrains que le stationnement de surface. Il reste un nombre trop peu significatif de places de parkings non occupées. C'est pourquoi, nous proposerons une tarification plus avantageuse. Nous proposerons que la tarification des parkings résidentiels appartenant aux bailleurs sociaux soit de -25% pour les locataires contre -15% aujourd'hui. Et qu'une tarification de -15% puisse être également proposée aux non locataires des ensembles sociaux mais résidents du quartier. Nous proposerons que les bailleurs sociaux propriétaires de parkings et parcs de stationnement de la Ville de Paris, Paris Habitat, Elogie et autres, systématisent cette nouvelle tarification. Nous proposerons que les bailleurs sociaux accompagnent cette décision par une campagne d'information auprès de leurs locataires et des Parisiens.

Rappelons qu'une bonne politique de réduction de l'usage de l'automobile et de baisse de la pollution, ne peut se faire qu'avec le développement d'alternatives. Cela peut être avec le métro la nuit. Relancer l'idée d'une prime à la casse parisienne pour les véhicules les plus polluants. Il est indiqué dans la délibération que des dispositions seront prises pour les usagers professionnels. J'insiste sur le fait que ces dispositions doivent être avantageuses pour permettre à des professionnels dépendants de l'usage de leurs véhicules de s'y retrouver. Il est également indiqué que la carte de stationnement est gratuite pour les foyers non imposables. Je pense que les chômeurs devraient aussi être concernés. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme MONTANDON, vous prenez la parole ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Vous êtes à la recherche de 400 millions d'euros pour boucler le budget. Je peux vous dire que cela se ressent. Après l'échec de la tentative d'augmentation de la taxe de séjour qui a échoué grâce aux parlementaires. C'est aussi la création d'un nouveau quotient familial que nous aurons l'occasion de débattre dans quelques instants. Voici un nouveau moyen de

faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Ville. Sous couvert de modernisation, vous instaurez un quasi doublement de tous les tarifs pour les automobilistes. Le stationnement sera désormais payant jusqu'à 20h contre 19h aujourd'hui. Toutes les places seront désormais payantes le samedi et au mois d'août. Le stationnement résidentiel est fortement mis à contribution, aussi bien pour les particuliers que les commerçants, autour de leurs magasins, tandis que l'exécutif parisien avait dit jusqu'ici ne jamais vouloir y toucher. Ainsi, au total, un parisien non commerçant déboursa 513€/an pour son stationnement résidentiel contre 169€/an aujourd'hui soit une augmentation de 200%. Si nous prenons le prix journalier, il passe de 0,65 € à 1,50 € ce qui représente 130 € d'augmentation et le prix hebdomadaire va augmenter de 177 €, passant de 3,20 € à 9 €.

Nous demandons la publication d'une étude alarmante sur l'exposition des Parisiens aux particules fines. Le terme pollution est étrangement absent de l'exposé des motifs de la délibération. Aujourd'hui, vous avez tout de même 20% de flux de circulation. Ce sont des automobilistes qui cherchent désespérément une place. C'est autant de pollution générée en vain. Aucune mention n'est faite sur le stationnement des autocars. Pourtant 2 000 cars polluants circulent à Paris en période estivale. Ils sont un facteur évident de pollution.

Nous sentons bien que le seul objectif de la municipalité est bien le surplus de recettes qui est estimé à 50 millions d'euros. Pendant ce temps, nous notons avec cette hausse massive des tarifs, une pression de plus en plus forte sur les 2 000 agents de sécurité de la Ville de Paris qui sont pressurisés pour produire toujours plus de PV de stationnement. Selon nous, plutôt que d'augmenter les tarifs de stationnement, il nous paraît plus efficace d'offrir des alternatives aux automobilistes. Comme cela a été noté par Messieurs BONNET et MOULIN, il serait en effet plus efficace de renforcer les transports en commun afin de réduire la part de la voiture individuelle polluante dans Paris. Hélas, le gouvernement prive les projets de tout financement et la Mairie de Paris reste très passive pour élargir les horaires de métro et renforcer l'offre de bus en soirée. Il nous paraît aussi important de proposer une alternative en termes de stationnement en sous-sol. Depuis 2001, vous avez refusé la création de parkings en sous-sol et aujourd'hui, vous incitez les automobilistes à les utiliser. D'où une certaine incohérence.

Je voulais revenir sur la nécessité d'optimiser les places souterraines disponibles dans l'ensemble du parc social. C'était l'objet d'un vœu déposé jeudi avant 18h mais il nous a été refusé. Il nous semblait que ce vœu était rattaché à cette délibération. J'aimerais avoir une explication à ce sujet. J'ai crû comprendre que tous les vœux qui n'étaient pas rattachés à une délibération devaient être déposés avant le mardi soir mais que pour un vœu rattaché à une délibération, nous avons jusqu'au jeudi car cela fait partie de l'actualité du conseil. Lorsque les délibérations arrivent le mardi soir, nous ne pouvons pas déposer de vœu rattaché avant le mardi soir. Si nous voulons pouvoir débattre et déposer des vœux rattachés aux délibérations, faut-il encore que nous ayons l'opportunité de le faire. Ce délai de 48 h est donc nécessaire. Dans ce vœu que j'ai déposé au Conseil de Paris mais que j'aurais voulu vous soumettre surtout lorsque j'ai entendu l'intervention de M. MOULIN sur l'utilisation des places de parking chez les bailleurs sociaux. Je rappelle que 20% des flux de circulation se constituent de conducteurs cherchant une place. Nous dénombrons 500 000 places de stationnement dans les immeubles privés dont 150 000 seraient inoccupées en permanence. Soit autant de places que celles présentes en voirie. Plusieurs start-up proposent déjà aux propriétaires de places de stationnement de les louer à d'autres particuliers. Les bailleurs sociaux de la Ville de Paris pourraient le faire. Pour le moment, nombre d'entre eux refusent d'ouvrir les parkings à ce genre d'initiative. D'autres villes comme Nice le font et proposent un service de stationnement intelligent permettant aux automobilistes de trouver une place de stationnement rapidement à l'aide de capteurs dans la voirie. Puisque Mme CHARNOZ dit que cela existe, vous allez pouvoir communiquer. Il serait poli de ne pas me couper la parole. Nous souhaiterions que vous puissiez présenter un bilan des emplacements de stationnement non utilisés dans les immeubles des bailleurs sociaux du 12^e arrondissement afin de les mutualiser. Puisque vous les connaissez, faites-en communication aux autres élus. Enfin, l'expérimentation dans le 12^e

de l'application de guidage des automobilistes vers des places disponibles les plus proches, en ouvrage concédé ou grâce à la pose de capteurs intelligents sur la voirie. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme MONTANDON. M. NAJDOVSKI s'est également inscrit sur cette délibération. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Cette délibération ne porte que sur le stationnement en surface. Ce n'est pas une communication sur l'ensemble de la politique de stationnement. Cette délibération prend acte du fait que la politique de stationnement est un élément important d'une politique de déplacement. Il s'agit d'un moyen de réguler les déplacements dans la capitale. Depuis plus de 10 ans, nos tarifs de stationnement ont assez peu évolué. Au début des années 2000, une politique a consisté à diminuer très fortement le tarif du stationnement résidentiel.

Je souhaite rappeler à Mme MONTANDON et aux autres élus de l'opposition que, avant 2001, lorsque Jean TIBERI était Maire, le tarif résidentiel du stationnement à Paris était de 15 francs par jour. Cela correspond à 2,30 €. Lorsque Bertrand DELANOE a été élu Maire en 2001, il a profité du passage à l'euro en 2002 pour diminuer très fortement le tarif du stationnement résidentiel à Paris et le porter à 0,50 €/jour. Cela a incité les Parisiens à moins utiliser leurs véhicules, à tel point qu'aujourd'hui, nous sommes confrontés à des dizaines de milliers de voitures stationnées au titre du stationnement résidentiel et qui ne bougent pas. Il s'agit du phénomène des voitures ventouses, apparu à partir du moment où vous avez eu une politique qui a consisté depuis 13 ans à développer très fortement les transports en commun et à développer les alternatives à l'usage de la voiture individuelle. Je ne vais pas rappeler toute la politique de transports menée depuis 13 ans.

Mais nous pourrions aussi parler du développement d'Autolib' depuis 2010. Désormais, il existe des alternatives à la voiture individuelle beaucoup plus nombreuses notamment avec l'auto-partage, le covoiturage grâce au développement de l'économie numérique, des smartphones. Il faut donc repenser cette question du tarif. La proposition faite est de porter ce tarif à 1,50 € soit, Mme MONTANDON, inférieur d'un tiers à celui en vigueur lorsque vous étiez au pouvoir jusqu'en 2001. Il faut resituer les choses dans le contexte. Il s'agit effectivement d'une mise à niveau des tarifs qui peut paraître importante en terme facial car nous partions de très bas. Mais nous serons encore en 2015 à un tarif inférieur à celui de 2001.

L'objectif est bien de désencombrer l'espace public, d'en avoir une meilleure gestion, de favoriser la rotation des véhicules. Je me réjouis que nous puissions partager ces objectifs. Il faut effectivement un accompagnement pour les tarifs des parkings souterrains mais nous aurons l'occasion d'en rediscuter. L'objectif est également une simplification des tarifs avec 2 zones au lieu de 3 auparavant, afin de rendre le système plus lisible.

Lorsque vous dites que 20% du flux de circulation correspond aux voitures cherchant une place de stationnement, ce chiffre est en dessous de la réalité. Quasiment 100% des véhicules sont à la recherche d'une place de stationnement à partir du moment où elles circulent. Les seuls qui ne sont pas à la recherche de places de stationnement sont les usagers d'Autolib' dans la mesure où ils ont la quasi certitude de trouver un emplacement étant donné qu'ils peuvent réserver leurs places. Nous pourrions continuer à nous renvoyer des chiffres qui ont peu de sens. D'ailleurs, je ne sais pas d'où vous tenez ce chiffre. Je serais intéressé de savoir dans quelle enquête de transports, vous avez trouvé ce chiffre de 20%.

Il s'agit donc d'une mise à niveau. Il faut aussi regarder les tarifs à l'étranger. Dans le centre de Londres, en plus du péage, le tarif est de 5,60 €. Il est de 4 € à Amsterdam. Cette même politique est menée dans toutes les grandes métropoles européennes. Si nous voulons avoir une gestion plus

dynamique du stationnement et désencombrer l'espace public notamment libérer des places pour les activités économiques (artisans, commerçants, livraisons), ces mesures tarifaires sont nécessaires. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. NAJDOVSKI. Mme ATLAN-TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Toutes ces interventions sont forts passionnantes. Je me demande pourquoi vous nous présentez cette délibération puisqu'elle reprend intégralement les annonces faites dans la presse, dans la *Pravda* de la Mairie de Paris à savoir Le Parisien, il y a quelques temps. J'ai pris quelques leçons ce soir et j'essaie de vous égaler.

Je comprends de cette délibération que vous voulez encore amplifier la politique que vous menez depuis 2001. Comme l'a rappelé M. NAJDOVSKI, il s'agit d'une politique anti voitures que vous orchestrez par une réduction du nombre de places de stationnement en surface, par une non construction de parkings dans les immeubles bâtis. Nous avons eu ici une délibération sur un hôtel où aucun parking n'est prévu. Je trouve cela très étonnant. Dans le même temps, ce sont les mêmes qui iront pleurer auprès des salariés des usines automobiles lorsqu'elles devront fermer car il n'y plus de vente de voitures. C'est une incohérence que vous devez assumer.

Dans cette délibération, il n'est absolument pas question de pollution. M. NAJDOVSKI l'a vaguement évoqué. Je m'étonne que pour améliorer la qualité de l'air, nous songions à taxer les automobilistes tandis que nous pourrions commencer par rénover le parc des autobus qui fonctionnent tous au diesel donc très polluants. Lorsque l'on fait du vélo derrière eux, c'est assez désagréable.

Enfin, vous avez une logique de recettes. Vous attendez, cela est inscrit dans la délibération, un montant de recettes conséquent. Je pense que vous n'avez pas tenu compte des coûts de personnels supplémentaires occasionnés par une heure supplémentaire de stationnement par jour ainsi que pendant le mois d'août. Depuis 2001, nous assistons à cette dictature d'un mode de vie qui serait meilleur qu'un autre. Vous incitez à une multi modalité qui fait fi des réalités humaines et qui impose des déplacements qui ne sont pas adaptés à tous. Je pense aux familles nombreuses qui ne peuvent pas forcément se déplacer en métro car c'est compliqué. Je pense aux personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas descendre dans le métro et qui ont du mal à trouver des places dans les autobus car les places réservées ne sont pas assez conséquentes. Je pense également aux personnes âgées. Il y a toute une population qui n'est pas apte à se déplacer en vélo ou en rollers.

Bientôt nous aurons un élixir de jeunesse et tout le monde pourra faire du roller jusqu'à 120 ans. Ce sera formidable. Mais nous n'en sommes pas là. Je pense qu'il faut réviser totalement cette politique. De toute manière, vous nous soumettez des délibérations qui sont acquises pour vous. Nous pouvons dire ce que nous voulons, vous n'écoutez pas. Je me suis fais plaisir. J'ai dis ce que j'avais à dire. Je voterai évidemment contre cette délibération ainsi que notre groupe. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est bien que vous preniez du plaisir à intervenir en Conseil d'arrondissement, Mme ATLAN-TAPIERO. C'est déjà bien. M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci beaucoup Mme la Maire. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je me suis inscrit sur cette délibération car je voulais insister sur sa différence par rapport à d'autres délibérations qui vont suivre et qui ont une vocation budgétaire évidente et assumée. Nous ne sommes pas exactement dans ce registre avec cette délibération et je crois que cela a été souligné par de nombreux intervenants. Nous sommes dans le registre de la fiscalité incitative, de la fiscalité écologique. Comme M. NAJDOVSKI l'a souligné, il y a une cohérence entre les décisions prises en 2001 et celles qui le seront. Ce n'est pas *La Pravda* qui vote les délibérations au Conseil de Paris. Si les conseillers de Paris en décident ainsi dans 15 jours, il y aura une cohérence avec la décision de 2001. L'enjeu était la manière de réduire l'utilisation de la voiture et favoriser le développement des transports. En 2001, il y a eu une baisse très significative du stationnement résidentiel de sorte que cela a incité les personnes à utiliser les transports en commun. Il ne vous a pas échappé, même à l'opposition, que les transports en commun ont été considérablement développés depuis deux mandatures.

Aujourd'hui, pour le coup je suis d'accord avec Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI l'a également dit, nous avons une circulation beaucoup trop liée au fait qu'il est trop difficile de se garer à Paris. Nous devons corriger ce phénomène d'embolisation qui est un effet collatéral du stationnement résidentiel peu cher, mis en place en 2001. Sur les 142 000 places de voirie, 80 000 sont utilisées par des voitures qui ne bougent pas de la semaine. Il faut voir l'embolisation que cela représente. Et 50% du stationnement en voirie est aujourd'hui lié à du stationnement résidentiel. Vous nous dites que nous n'avons pas assez développé les parkings. Mais l'intervenant précédent du même groupe a dit qu'il y avait beaucoup de places vacantes dans les parkings. La réalité est qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de places vacantes dans les parkings. L'une des raisons pour lesquelles, elles sont vacantes, est que le stationnement en surface est tellement peu cher que cela n'incite pas à payer un parking. Soit la place de parking est liée à un appartement et la place est utilisée. Soit, il n'y a aucune incitation à le faire. Il y a un certain nombre de politiques publiques qui ne peuvent pas rencontrer une efficacité particulière si elles ne s'accompagnent pas de mesures fiscales incitatives. C'est souvent ce que l'on prête à la fiscalité dite écologique. Et c'est valable pour le stationnement de surface.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble de la délibération. Je sais que M. NAJDOVSKI aura l'occasion de revenir longuement dessus au Conseil de Paris. Mais en parallèle de l'augmentation de ces tarifs, il y a une amélioration qualitative de la prestation de service. J'informe M. MOULIN que le télé-service de carte de stationnement existe déjà même s'il n'est pas satisfaisant et qu'il fait l'objet actuellement d'une refonte complète. Le centre de délivrance de ces cartes de stationnement résidentiel est dans notre arrondissement. Pour tous ceux d'entre vous qui ont eu l'occasion d'y perdre du temps, on espère qu'une chose à savoir ne plus jamais avoir à y retourner. Cela fait l'objet d'un plan de modernisation très ambitieux de la part de la DVD. Il s'agit d'une fiscalité incitative qui n'a rien à voir avec des questions budgétaires. Cela va créer des ressources mais c'est le principe de toute fiscalité lorsqu'elle fonctionne bien.

Je rappelle à Mme MONTANDON que les ASVP ne sont pas de compétence municipale. C'est la préfecture de police qui gère les ASVP. Je ne pense pas que l'on puisse reprocher à la Ville de Paris de faire une pression aux amendes sur les ASVP qui ne sont pas de agents municipaux, même si nous les finançons ce qui ouvrira sans doute des réflexions dans les mois à venir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup aux uns et aux autres pour vos interventions. M. GREAU pour répondre au nom de l'exécutif. Puis je répondrai sur les calendriers des vœux Mme MONTANDON. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Un débat assez riche sur cette délibération. Il est très intéressant car il replace en perspective le stationnement dans la politique publique de partage de l'espace public à Paris. M. BONNET parlait à fort juste titre de lutte contre la pollution et de l'incitation au report modal. C'est le travail que nous menons depuis 2001 avec le développement des transports en commun, le développement des alternatives à l'automobile individuelle afin de permettre ce report modal. Les chiffres sont caractéristiques. Aujourd'hui, moins de 40% des ménages parisiens possèdent une voiture.

M. MOULIN a fait des propositions qu'il portera avec son groupe au Conseil de Paris j'imagine, sur la dématérialisation de la carte et sur le travail en commun avec les bailleurs sociaux. Ce point a d'ailleurs été soulevé par plusieurs intervenants. Le travail avec les bailleurs sociaux a démarré. Il existe. Pour vous rassurer, ils se sont montés en groupement d'intérêt économique. Le métier de base d'un bailleur social n'est pas de louer des parkings mais de construire des logements sociaux et de les commercialiser. Ils se sont donc montés en groupement d'intérêt économique pour recenser l'ensemble des places disponibles chez les bailleurs sociaux et pour les commercialiser à leurs comptes. Ce travail mérite sans doute d'être prolongé et d'être simplifié mais aussi mieux connu des automobilistes. Sur la question de la tarification des parkings dans les immeubles des bailleurs sociaux, il y a sans doute à discuter avec eux de manière à ce que les tarifs incitent à utiliser ces parkings souterrains. C'est le sens de cette délibération qui rapproche d'une certaine manière les tarifs de stationnement en voirie de ceux pratiqués en sous-sol de manière à inciter les automobilistes à utiliser les parkings souterrains.

Vous avez évoqué un certain nombre d'autres points notamment un point assez classique dès que l'on évoque l'automobile. Les seuls automobilistes que l'on trouverait dans Paris seraient des familles nombreuses, des personnes en situation de handicap ou avec des problèmes de mobilité, ou encore des personnes qui ont des besoins professionnels. Je vous invite à jeter un œil à la circulation parisienne, à compter le nombre de personnes qui disposent d'un macaron de la maison départementale qui reconnaît les grands invalides de guerre. Après ce comptage, nous pourrions en reparler. Mais la circulation parisienne comme en France, est le fait de personnes se déplaçant seules. C'est là que nous avons un petit souci de cohérence. En ce sens, les transports en commun sont bien plus efficaces.

Mme la Maire aura l'occasion de répondre sur la temporalité du vœu. En tout cas, j'ai lu avec attention votre vœu. Je dois reconnaître que je l'ai trouvé intéressant malgré de petits écarts sur lesquels nous ne sommes pas nécessairement en phase. Je m'interroge également sur le chiffre de 20% que vous citez sur les personnes en recherche de place de stationnement.

J'ai d'ores et déjà répondu sur la question des bailleurs sociaux. Sur la question du guidage des automobilistes vers des places qui seraient vacantes, je vous rappelle que nous avons voté dans cette assemblée, une délibération d'expérimentation sur le secteur de Bercy pour du stationnement intelligent. D'abord sur des places réservées pour tester les modalités de fonctionnement. Mais nous sommes sur la voie. Nous travaillons à cette mise à disposition d'informations.

M. NAJDOVSKI, il n'y avait pas réellement de questions dans votre intervention. Je pense que c'était un tour de chauffe pour le Conseil de Paris.

Pour ce qui est de *La Pravda*, de la dictature, je ne souhaite pas forcément rentrer dans ce débat. Il est de coutume lorsque des délibérations importantes qui intéressent les Parisiens s'appêtent à être soumises aux conseils d'arrondissement puis au Conseil de Paris, qu'il y ait une communication autour de ces enjeux. Au contraire, je me réjouis que la presse s'intéresse à nos débats. Je trouve cela plutôt sain dans une démocratie. Jusqu'à preuve du contraire, le journaliste du journal *Le Parisien* n'est pas élu local, ni du 12^e ni du Conseil de Paris. Ce n'est pas lui qui fera la politique parisienne mais bien les élus.

Un dernier point sur les bus au diesel mentionnés à juste titre. Un travail est réalisé par les élus du Conseil de Paris qui siègent au STIF pour « dédieseliser » les bus qui circulent dans Paris et en Ile-de-France de manière générale. Il existe une volonté d'aller vers des transports en commun, eux aussi de plus en plus propres. C'est le cas avec le tramway mais aussi lorsque l'on renouvelle les bus. Un travail est en cours sur la question du vecteur gaz pour les bus voire du vecteur électrique si possible.

Je remercie M. GREGOIRE de son intervention car cette délibération a effectivement du fond. Il y a une réorientation des pratiques. Cela passe par les politiques publiques. C'est bien pour cela que nous sommes élus. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GREAU. Deux remarques. Au sujet de la « dédieselisation », je vous incite à suggérer aux Maires d'arrondissement de faire comme la Maire de Paris et moi-même, et à utiliser des berlines électriques. A ma connaissance, nous sommes les deux seules Maires d'arrondissement à utiliser des véhicules électriques.

Concernant le soutien à l'alternative de l'usage de la voiture individuelle et le soutien aux transports en commun. Permettez-moi de compléter. Nous y travaillons avec la Région Ile-de-France, à la fois sur les investissements mais aussi sur la politique tarifaire. Je ne peux pas ne pas citer ce soir, le fait que la Région Ile-de-France propose une tarification incitative pour que l'ensemble des Transiliens puissent se déplacer avec la même carte d'abonnement sur l'ensemble de la Région Ile-de-France. Cette mesure est forte et très incitative envers l'usage des transports en commun. Force est de constater que votre amie, Mme PECRESSE, s'est dite scandalisée de cette mesure tarifaire, pourtant fortement incitative pour l'utilisation des transports en commun. Je ne suis pas sûre que vous soyez tous très cohérents sur ces sujets.

Sur les vœux, je me permets de vous rappeler notre règlement intérieur. Il n'y a qu'un seul délai pour la transmission des vœux et il s'agit du mardi 17h. Vous avez transmis vos deux premiers vœux mercredi en disant qu'il s'agissait de vœux rattachés à des délibérations, qui avaient été communiquées assez tardivement le mardi. Cela est vrai. Et j'ai accepté ces vœux bien qu'ils aient été transmis après mardi 17h. Je ne maîtrise pas le délai de transmission des délibérations de l'Hôtel de Ville à la Mairie d'arrondissement. Je valide en général assez vite les ordres du jour. En revanche, votre troisième vœu rattaché à une délibération, a été transmis jeudi vers 17h50. J'ai refusé car j'avais déjà refusé pour d'autres lors de la précédente séance. Il faut trouver un compromis.

Nous avons plaidé auprès de l'Hôtel de Ville pour que les délibérations soient transmises beaucoup plus tôt. Je vous le redis. Nous réduisons au maximum le délai de transmission aux élus. Jeudi, cela faisait trop tard. Je vous engage vous aussi à faire remonter à l'Hôtel de Ville, la nécessité de transmission plus rapide des délibérations. Je vous rappelle que notre règlement intérieur est l'un des plus permissifs, qui comporte le délai le plus court pour la transmission des vœux par rapport à la date de notre Conseil d'arrondissement. La seule exception concerne les vœux d'actualité, liés à des événements qui se seraient déroulés entre le mardi 17h et le lundi 19h. En l'occurrence, ce n'est pas le cas. C'est pourquoi, je n'ai pas accepté ce troisième vœu. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« J'ai noté la sémantique. L'actualité c'est l'actualité médiatique et pas forcément l'actualité du conseil. Vous comprendrez que nous ne pouvons pas concevoir un vœu rattaché avant d'avoir les délibérations. Nous ne sommes pas devins. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est pourquoi, j'ai accepté vos vœux envoyés le mercredi. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Nous sommes élus de l'opposition. Arriver à concevoir des vœux en moins de 48 heures, c'est très compliqué. Nous avons été très réactifs sur les vœux concernant le logement. Pour celui du stationnement, il fallait un peu plus de temps. Nous l'avons transmis le jeudi à 16h. Ce n'est pas non plus si tardif. Si vous voulez pouvoir débattre de vœux rattachés au Conseil d'arrondissement, il faudrait déposer les délibérations bien avant le mardi. Sinon, il faudrait laisser 48h de plus pour déposer les vœux afin que nous puissions étudier les délibérations. Il y en a tout de même beaucoup. En tant qu'élus de l'opposition, nous n'avons pas un staff immense. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je suis d'accord avec vos arguments. J'apporterai juste une nuance. Il me semble que le vœu de stationnement est un vœu parisien. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Détrompez-vous. Je l'ai écrit entièrement. Il fait partie d'un sujet de campagne porté par Mme KOSCIUSKO-MORIZET. Il est vrai que j'ai repris des éléments de sa campagne. Mais je peux vous garantir qu'il a été fait par les élus du 12^e. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Je vous engage à faire remonter par vos groupes politiques, la nécessité que les élus d'arrondissement de la majorité comme de l'opposition, aient connaissance des délibérations un peu plus tôt. Vous aurez remarqué que seul votre groupe a déposé des vœux. C'est une chose qui nous pénalise tous. Ce ne sont pas forcément des conditions très confortables pour travailler ni pour vous ni pour nous. Nous passons au vote. »

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-220 AVIS)

- DFA 20140057 : Modalités de tarification de certains services publics parisiens.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à une série de délibérations relatives à la tarification de certains services publics parisiens. La délibération DFA 57 est la délibération cadre et plusieurs délibérations sectorielles. Je vous propose que les uns et les autres s'expriment de manière générale sur ces délibérations, sans frustrer qui que ce soit. Puis, il y aurait une intervention des élus sectoriels, en terminant par Mme CHARNOZ. Cela pourrait nous faire gagner un peu de temps, si cela vous convient. Quasiment tous les élus du groupe UMP-UDI-MODEM se sont inscrits ainsi que des élus des différents groupes de la majorité. Est-ce que cela vous convient ? Oui. Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Je laisse mes collègues du groupe s'exprimer. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« D'accord. Vous retirez votre inscription. Très bien. Mme MONTANDON, souhaitez-vous commencer pour votre groupe ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Lors du débat sur le stationnement, nous avons abordé la nécessité de combler le trou de 400 millions d'euros. S'il y a bien une cohérence entre la politique gouvernementale actuelle et la politique de la Mairie de Paris, c'est bien de taxer les familles. Nous l'avons compris. Au niveau du gouvernement, ce sont les mesures sur le quotient familial, la fin de l'universalité des allocations familiales. Aujourd'hui, vous présentez cette délibération sur l'augmentation des tarifs pour les centres d'animation, les activités périscolaires et les conservatoires. Tout cela pour un gain de 5,9 millions d'euros. Tapons sur les familles.

J'avais prévu une remarque sur les tarifs des cantines. Je vous rappelle l'article 531-53 du Code de l'éducation qui dit que l'on ne peut pas faire des tarifs qui dépassent le prix de revient. Tout à l'heure, ma collègue, Mme ATLAN-TAPIERO a donné un chiffre soit un prix de revient de 6,47 € de la Caisse des écoles. J'aimerais avoir des précisions. Sous la mandature précédente, nous avons toujours demandé le prix de revient afin de pouvoir comparer. Mais nous n'avions jamais le chiffre. Désormais, nous disposons de cette référence. Si tel est le prix de revient dans le 12^e, les familles qui vont s'acquitter de 7 € vont payer plus cher que le prix de revient. Or, l'article précise que l'on n'a pas le droit d'utiliser l'éducation pour « faire de la gratte » sur des prestations. Vous allez peut-être pouvoir me répondre. Je sais que mes collègues vont compléter ces propos. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme MONTANDON. Ne vous inquiétez pas. Nous respectons la loi. Nous allons vous expliquer cela. M. BONNET, vous vouliez également intervenir sur ces délibérations. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Rapidement. Sur l'ensemble de l'évolution des tarifs, il s'agit de créer de nouvelles tranches du quotient familial afin de définir les tarifs pour certains services publics parisiens.

Je souhaite dire que nous sommes satisfaits du fait que nous installions la progressivité de la contribution. C'est amélioré. Les tarifs n'évoluent qu'à partir de plus de 7 500 € /mois de revenus

par foyer. Ce sont les tranches les plus hautes. Nous ne nous adressons pas aux classes moyennes. Les deux nouvelles catégories de tarif concernent les foyers dont le revenu fiscal de référence se situe entre 10 000 € et 15 000 €/ mois pour le tarif 9, et supérieur à 15 000 €/ mois pour le tarif 10. Nous touchons des personnes qui ont de quoi payer sereinement la cantine, les loisirs, le sport et la culture pour leurs enfants.

Nous voterons pour l'ensemble de ces délibérations et l'évolution de ce quotient familial qui touche les très hauts revenus, dans une période où la priorité est de protéger les plus fragiles. C'est le sens de notre politique. Une politique qui va dans le sens de la justice et de la progressivité, en augmentant les seuils maximaux et en maintenant les autres quotients au même niveau. Nous nous satisfaisons de cette évolution. Je pense que toute fiscalité devrait prendre l'exemple de la progressivité et le revenu fiscal comme base. C'est à notre avis, la meilleure manière de travailler les questions fiscales. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur BONNET. Monsieur David GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vient de dire Monsieur BONNET. Lorsque vous dites que l'on cherche à taper sur les familles, il faut savoir de quelles familles nous parlons. En effet, nous sommes sur des familles à très hauts revenus. Nous ne sommes pas sur les populations que vous essayiez de défendre tout à l'heure de manière un peu maladroite sur le logement social.

Je me satisfais également que l'on puisse demander une contribution supplémentaire à ces familles, pour l'accès aux services publics qui font l'objet de ces délibérations, dans une logique de progressivité. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur MARGAIN. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je suis un peu étonné de ce débat lancinant, très dogmatique, sur l'idée qu'il faille toujours faire payer les riches et leur donner un accès aux services publics s'ils paient plus.

Je rappelle qu'il existe un principe dans cet Etat, que je trouve très bien. Il s'agit de l'impôt sur le revenu. Je vous rappelle que l'impôt sur le revenu est organisé pour assurer la redistribution dans ce pays et mettre tous les Français sur un pied d'égalité. Je rappelle aussi que les familles très riches, les plus fortunées comme vous les appelez, celles qui sont au-dessus de 4 000 €, ont des taux d'impôts marginaux très élevés.

Je vais vous dire une chose. Les familles les plus fortunées paient déjà des taux d'impôts marginaux sur le revenu très forts et vous voulez les taxer de manière supplémentaire en leur donnant un accès aux services publics encore plus cher. Ces personnes vont vous balayer. A un moment donné, nous ne pouvons pas taxer indéfiniment les personnes. Nous ne pouvons pas leur expliquer qu'elles sont riches, qu'elles paient des impôts sur le revenu avec des taux marginaux à 45% voire à 75%, et leur expliquer qu'elles vont payer encore plus cher les tarifs publics. C'est le problème des allocations familiales. C'est le problème de l'ensemble de votre tarification. Encore une fois, nous sommes ici en Conseil d'arrondissement, aussi, nous allons rester sur les

sujets qui nous occupent. Mais j'attire votre attention sur le fait que cette politique qui consiste à mettre les Français les uns contre les autres, va finir par créer, non pas une révolution mais une très forte contestation qui se démontrera certainement aux prochaines élections. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur MARGAIN. Madame TAVAUX. »

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Je voudrais intervenir plus précisément sur la DAC 1649 et la DJS 368. Evidemment, nous voterons contre ces délibérations comme sur les autres augmentations de tarifs. Pour nous, elles sont inacceptables en ce temps de crise. Encore une taxe supplémentaire, encore une augmentation proposée par l'exécutif.

Concernant les conservatoires, la tranche 8 paie déjà 510 € par an pour un cursus musical ou de danse, après une augmentation de plus de 56% en 2011. Les tarifs annuels de ces services publics vont désormais dépasser ceux de toutes les structures privées parisiennes, jusqu'à 1 500 € par an pour une discipline individuelle. Juste au lendemain de l'inauguration prestigieuse, la Mairie critique par voie de presse, le fait que les conservatoires municipaux ne s'adressent qu'à 18 000 jeunes tandis que chaque année, il y a 3 fois plus de demandes que de places proposées. Je m'interroge.

La baisse des premières tranches n'a pas attiré les populations les moins aisées comme vous l'espérez. Ajouter deux tranches supplémentaires et hausser les prix. Est-ce vraiment la réponse au coût de fonctionnement ? Si les conservatoires ne bénéficient qu'aux familles aisées, comme le dénonce Madame HIDALGO, et sont en plus accusés d'un manque de mixité sociale, rappelez-vous votre système d'inscription. Un conservatoire n'a jamais choisi ses élèves comme aux Beaux-arts, puisque toutes les inscriptions se concentrent sur une journée via un standard téléphonique. Il est évident que la représentation des quotients familiaux suit l'évolution sociologique de tout Paris. Les prix du mètre carré, la fiscalité, le coût de la vie, font disparaître les milieux populaires des activités de loisirs. La politique du logement a fait fuir les classes moyennes vers les banlieues.

Nous ne saurions résoudre le problème du coût de fonctionnement des conservatoires en augmentant les tarifs et en taxant encore une fois les classes plus aisées. Penchez-vous plutôt sur des stratégies qui incitent les adolescents voire les adultes, à fréquenter ces établissements. Et revoyez votre politique culturelle en créant de véritables partenariats, de réelles passerelles avec les milieux scolaires et associatifs. Pas juste des ateliers dans le cadre de l'ARE, qui utilisent les professionnels de la musique ou les artistes plasticiens comme des animateurs au fond d'un préau assourdissant ou une cantine envahie de matériel de cuisine, avec des enfants qui pour la plupart n'iront jamais au conservatoire ou aux Beaux-arts. Les conservatoires étaient attirants pour certaines familles grâce à leurs tarifs et l'enseignement prodigué. L'exécutif et Monsieur JULLIARD veulent les transformer insidieusement. Les tarifs seront démesurés pour la plupart des Parisiens, tout ceci pour combler les dettes de la Mairie de Paris.

Pour la DJS 368 comme pour la DAC 1649, nous voterons contre car elles pénalisent plus de 30% des familles parisiennes. C'est encore une fois juste une opportunité de recettes pour la Mairie de Paris. En 2012, vous avez déjà mis en œuvre des mesures contre les familles. Une augmentation des tranches 6, 7 et 8 entre 2% et 10%. La suppression de la réduction de 20% pour l'inscription d'un second enfant.

Cette nouvelle modification des tarifs aura un impact financier. C'est ce que vous attendez. Mais si cet impact est positif, ce sont les recettes de votre délégataire de service public qui en bénéficiera plus que les caisses de la Ville. S'il est négatif, les familles quitteront les centres d'animations qui verront leurs recettes diminuer. Elles iront vers l'offre privée. Ce n'est pas moi

qui vais m'en plaindre. Mais si l'équilibre budgétaire repose sur ces tranches, il y a fort à parier que les centres d'animation devront revoir à la baisse leurs dépenses. Moins d'animateurs, moins d'activités. Et encore une fois, c'est la qualité de l'offre qui en pâtira. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ecoutez, je ne sais pas d'où vous tirez vos chiffres. Mais j'aimerais bien savoir où vous avez trouvé que 30% des Parisiens gagnent plus de 10 000 € par mois, avec deux enfants. Nous n'avons peut-être pas forcément les mêmes références. Monsieur BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Je ne reprendrai pas ce qu'ont très bien évoqué Messieurs GREAU et BONNET, sur la mise en place d'une politique de progressivité tarifaire. Il est proposé finalement de créer deux nouvelles tranches mais pour des revenus conséquents car ce sont des foyers pour lesquels, les revenus sont compris entre 10 000 € et 15 000 € par mois (tranche 9) et au-delà de 15 000 € par mois (tranche 10).

Quelque part, les familles qui touchent 10 000 € par mois pourraient nous remercier de la justice que nous mettons en place à leur égard puisque nous les différencions de celles qui sont à 15 000 € par mois. En effet, le gap est important. Il y a donc de la justice sociale avec les classes supérieures qui peuvent se permettre d'accéder à ces services. D'ailleurs, ces services municipaux sont facultatifs. Nous sommes bien d'accord. Il est important de le rappeler.

Cela va de pair avec ce que nous avons appelé, le bouclier social en 2013, qui permet de geler les tarifs pour les tranches 1 à 8. On ne peut pas dire que nous tapons sur les familles. Ce n'est pas le cas. Au contraire, il y a des familles pour lesquelles nous maintenons le bouclier social mis en place 2013 et nous le maintiendrons encore demain. Cela signifie bien que nous avons une politique sociale que nous voulons défendre.

Je voudrais dire à Madame TAVAUX que j'ai eu le plaisir de représenter la Maire, Madame Catherine BARATTI-ELBAZ lors de l'inauguration du conservatoire. Je peux vous dire que cela n'avait absolument rien de prestigieux. C'était plutôt très convivial et sympathique. La rencontre entre le public et les enseignants était plutôt simple. Cela mettait bien en évidence le travail des enseignants, avec des jeunes qui venaient pour la première fois découvrir certains ateliers. J'ai trouvé que c'était loin d'être prestigieux comme vous le disiez. Je comprends l'argument rhétorique, c'est de bonne guerre, qui consiste à dire que nous tapons sur les familles. A un moment donné, nous faisons aussi pour les familles. Monsieur MARGAIN lorsque nous sommes arrivés dans cet arrondissement en 2001, je me rappelle de l'état du parc social des appartements de 4 et 5 pièces destinés à accueillir les familles. Il n'y en avait quasiment pas. Même chose pour le logement étudiant dans cet arrondissement. D'un côté comme de l'autre, nous avons un gros déficit. Je remarque simplement qu'aujourd'hui, nous avons créé des places en crèches. Vous reconnaissez vous-même puisque vous votez les délibérations, qu'il y a un déficit et qu'il fallait que nous le comblions. Le pass'famille offre des choses aux familles avec plus de 3 enfants. Oui, des politiques sociales sont mises en place pour les familles par cette majorité. Nous ne tapons pas sur les familles. Nous les prenons en compte. Même si quelque part, ce n'est pas facile à entendre. C'est aussi une réalité. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur BOUIGUE. Madame ATLAN-TAPIERO, vous êtes la dernière de votre groupe à être inscrite sur cette délibération. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. Je vais faire une intervention relativement courte car je vois que tout le monde est fatigué. Lorsque l'on rapproche cette délibération de la précédente, notamment sur le prix de revient, l'enveloppe de convergence etc. Finalement, on se dit qu'il y a une subvention par repas de 6,55 € plus la contribution des familles. Combien coûte un repas ? Que faites-vous de la différence ? Je sais que cela vous amuse beaucoup mais j'aime bien poser ces questions. J'entends bien la rhétorique à laquelle vous nous avez habitués depuis 2001. Faisons payer les riches. Parfait, il n'y a pas de problème.

Mais j'ai eu à travailler avec des adjoints au Maire, en charge des affaires scolaires dans d'autres arrondissements de l'est parisien. Ils se posaient une vraie question sur la fuite de certaines familles des écoles publiques. Il y avait le fait que l'on refusait des dérogations. Certains se disaient qu'il valait peut-être mieux accepter ces dérogations plutôt que de voir ces familles partir dans le privé.

Lorsque vous tapez sur une famille car cela s'appelle taper, avec des tarifs à 7 € le repas. S'ils en ont 3 en plus. Je suppose que vous comptez 14 repas par mois. Cela fait 118 € par mois et par enfant. C'est excessivement cher et pratiquement plus cher que l'école privée. Je pense que vous avez une réelle difficulté d'appréciation. Je peux comprendre que vous ayez envie de rétablir un équilibre qui est un équilibre illusoire car je reste convaincue qu'un repas à 0,13 €, ce n'est pas le prix d'un repas. C'est moins cher qu'un pain au chocolat. Je ne suis pas sûre que ce soit rendre service en termes d'équité. Il y a une réelle difficulté d'appréciation. Nous ne voulons pas savoir combien gagnent ces personnes. Vous dites qu'elles gagnent 10 000 € ou 15 000 €. Vous avez l'impression que cela ne va rien leur coûter, que ce n'est pas cher. C'est cela qui est détestable dans votre façon de réfléchir et de présenter les choses. Vous estimez qu'en raison de leurs ressources, ces personnes peuvent payer. Je trouve qu'il est assez incroyable que des élus puissent se permettre, à tout bout de champ, de considérer la façon dont doivent vivre les autres. Ces personnes peuvent peut-être se le permettre mais elles ont d'autres contributions. Elles contribuent à tout beaucoup plus cher que tout le monde. Je trouve que ce n'est pas juste. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je suis très fière que nous ayons eu ce débat. Cela clarifie les positions des uns et des autres. Je suis sûre qu'à ce sujet, nous ne serons pas d'accord.

Je crois que plusieurs adjoints sectoriels veulent intervenir. Monsieur ROMERO étant parti, je dirai quelques mots sur le conservatoire car je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre analyse Madame TAVAUX. Monsieur TOUZET sur les écoles et les repas des cantines. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais essayer de faire court. Je ne peux pas laisser passer la vision pour le moins caricaturale que vous avez des ateliers de l'ARE, Madame TAVAUX. Il ne faut pas opposer les animateurs de la Ville aux intervenants associatifs. Ils permettent d'avoir des activités sportives, des activités culturelles et artistiques de grande qualité.

Des intervenants extérieurs y compris du conservatoire et d'associations musicales font des choses de grande qualité, dans des locaux scolaires qui sont ce qu'ils sont mais où nous parvenons à avoir des temps de calme où travailler dans d'excellentes conditions. Surtout ces activités sont gratuites pour tous, y compris pour les enfants de familles aisées. Je ferme cette parenthèse sur les ateliers ARE.

Je vais me concentrer puisqu'il s'agit de ma délégation, sur la question de la restauration scolaire. Je ne peux pas laisser passer l'expression selon laquelle cette délibération consisterait à taxer davantage les familles. Il y a une erreur d'analyse. D'abord, c'est tout sauf une taxe. Il faut répéter que les repas des élèves à Paris sont des repas qui sont très largement subventionnés par la Ville de Paris. Les familles paient les repas à un coût bien inférieur au prix de revient réel des repas.

La préoccupation de la Ville de Paris dans cette affaire, a été de remettre plus de justice sociale et aussi d'améliorer le taux de couverture du coût du service public par les usagers. Et donc d'avoir un éventail plus large de tarifs, tout en veillant à la justice sociale, tout en veillant à préserver le pouvoir d'achat de la plupart des familles, tout en veillant à préserver le bouclier social. Aujourd'hui avec les nouveaux tarifs, pour 9 familles sur 10, le tarif des repas ne va pas augmenter. Je suis frappé du fait que vos critiques sur la restauration scolaire se soient concentrées uniquement sur la tranche 10, c'est-à-dire sur les familles qui ont des revenus mensuels supérieurs à 15 000 €. Il n'y en a pas beaucoup dans nos écoles du 12^e arrondissement.

Vous dites que nous ne respectons pas la loi. Je ne connais pas par cœur le Code de l'éducation mais les dispositions mentionnées concernent les activités obligatoires. Nous ne sommes pas du tout dans le cadre que vous évoquez. Le coût de 7 € est très proche du coût réel de revient des repas de la Caisse des écoles du 12^e arrondissement. Ce tarif de 7 € pour la tranche 10 ne sort pas d'un chapeau. Si vous avez suivi les délibérations, il correspond tout simplement au prix de référence des repas des Caisses des écoles des arrondissements centraux parisiens, qui sont probablement les arrondissements qui concentrent le plus de familles qui gagnent plus de 15 000 € par mois. Finalement, nous nous y retrouvons. Ces familles très riches qui se concentrent dans le centre de Paris vont payer le prix de revient réel des repas pour leurs enfants. Je vois l'heure tourner. Je vais m'arrêter là car je sens que les collègues s'impatientent. Merci Madame la Maire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur TOUZET. Madame TAÏEB, quelques mots sur les centres d'animation. »

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je vais essayer de ne pas être longue. Je réfute le terme de taxe qui revient. Je le trouve complètement inadapté. Il s'agit bien de tarifications réalisées proportionnellement aux revenus. Il s'agit d'efforts de familles par rapport à une activité ou un service. L'effort n'est pas le même pour les plus fragiles et pour ceux qui gagnent plus de 10 000 € ou 15 000 € par mois.

Par exemple, sur des activités comme les arts plastiques, la danse et le sport. Pour les moins de 26 ans, nous passons d'une tarification pour la tranche 9 de 266,65 €/an à 366 €/an. Cela représente 100 € par an pour une famille qui gagne plus de 10 000 €/mois soit moins de 10 €/mois. Est-ce bien raisonnable d'aller ainsi prétendre que nous voulons frapper sur les riches ? Pour la tranche 10 qui gagne plus de 15 000 €/mois, nous passons d'un tarif de 266 €/mois à 452 €/mois soit moins de 20 €/mois. L'effort de 20€/mois pour ces familles ne se compare pas à un effort de 1 € de plus pour une famille qui gagne 1 000 € à 1 500 €/mois. Il s'agit d'une réalité parisienne.

Je rejoins ce qu'ont dit mes collègues. Il s'agit d'une mesure de justice plutôt progressive. Nous avons été élus sur un programme pour porter une politique de justice sociale. C'est à ce titre que nous le faisons. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame TAÏEB. Je pense que les chiffres que vous donnez sont très clairs. Madame CHARNOZ, une vision plus globale sur ces trois délibérations. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Madame la Maire, si vous me le permettez, je vais essayer de parler sans passion. Ainsi, l'opposition n'aura pas l'impression d'être agressée. Je vais être calme. Mais je ne peux pas laisser passer les propos de Madame MONTANDON sur le trou. Je pense que ceci est faux. Madame MONTANDON, vous qui siégez au Conseil de Paris, vous avez suivi les orientations budgétaires, vous avez reçu l'ensemble des délibérations sur le budget. Vous savez que Paris est confrontée à un triple phénomène. D'abord, une forte baisse des dotations de l'Etat. Ensuite, une hausse importante des dépenses de péréquation. Enfin, une augmentation des dépenses de solidarité liées à la crise qui s'installe sur Paris. Il ne s'agit pas d'un trou. Il s'agit d'un besoin supplémentaire de financement dans une conjoncture très difficile, dans un contexte de crise. Je tiens à dire que cela ne remet pas en cause la bonne gestion de notre collectivité car nos comptes sont équilibrés, notre investissement est largement autofinancé. Nous assurons à Paris, une situation financière saine et dynamique que de nombreuses collectivités nous envient. Vous êtes assidue dans les communiqués de la Ville et vous verrez que Paris parvient à maintenir ses engagements d'investissement à 8,5 Mds €, ce qui est énorme vu le contexte. Nous pouvons le faire car nous avons une gestion saine. Certes, la situation est difficile mais nous arrivons à la résoudre de manière posée.

Je souhaiterais revenir sur la notion de famille et sur le fait que vous nous accusez systématiquement de ne pas aimer les familles. Je pense qu'il faut sortir de ce mythe. Nous aimons les familles et je tiens à le dire ici, comme d'autres aiment d'autres choses. Nous parlons beaucoup des familles qui gagnent 10 000 € et 15 000 €. Sachez que les seuils augmentent avec le nombre d'enfants. Pour une famille qui a 3 enfants, les seuils passent à 13 300 € et à 20 000 €. Nous sommes bien loin des classes moyennes dont nous parle Madame TAVAUX.

Au-delà de ce que Monsieur BOUIGUE a mis en avant sur le logement et les crèches, la Ville de Paris offre de nombreux services aux familles. Les familles nombreuses soit à partir de 3 ans, ont un accès gratuit à la piscine et ont des réductions sur les expositions temporaires de la Ville de Paris. Je vous rappelle que les musées sont gratuits. Notre politique pour les familles ne date pas d'hier.

Nous ne partageons peut-être pas la même notion de justice sociale. Je tiens réellement à le souligner car pour nous la justice sociale, c'est la progressivité des tarifs, c'est maintenir le bouclier social pour protéger les plus fragiles. Comme l'ont dit les élus sectoriels, les tarifs de la tranche 8 ne sont pas touchés. Nous maintenons notre engagement en faveur du maintien du pouvoir d'achat. Je le répète encore une fois, la justice sociale, c'est de la progressivité et le fait de pouvoir accueillir l'ensemble des familles à Paris comme nous le faisons dans toutes nos politiques. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ces éléments généraux. Un petit complément sur les conservatoires. Je ne peux pas vous laisser dire que nous, élus, et la Maire de Paris, avons critiqué le travail réalisé dans les conservatoires. Nous avons simplement affirmé que nous souhaitons que ce service public de qualité puisse être accessible au plus grand nombre.

Lorsque vous critiquez l'intervention des conservatoires dans les temps de l'ARE, je voudrais vous raconter une anecdote. Samedi dernier, lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux citoyens français, le chœur du conservatoire est venu chanter La Marseillaise. 30 enfants constituent ce chœur. Sur les 30 enfants, 17 sont inscrits pour la première année au conservatoire. Ce sont des enfants que l'enseignante a recruté dans les ateliers ARE de l'arrondissement. Elle a sollicité elle-même, directement, les parents d'un enfant qu'elle avait repérée comme étant un enfant particulièrement doué pour chanter. Elle fait désormais partie de ce chœur. Pour nous, c'est la plus belle démonstration que notre pari de faire entrer des enseignants du conservatoire, dans chacune de nos écoles pour proposer gratuitement des activités musicales et artistiques de qualité, est un moyen pour que des familles ne restent plus à la porte du conservatoire. Ces familles ne savent même pas que ces structures existent.

La barrière n'est pas tarifaire mais culturelle. Si nous voulons que la mixité sociale se retrouve dans l'ensemble de nos équipements, il nous faut travailler plus en profondeur que simplement sur la politique tarifaire. Nous avons commencé avec la justice sociale qui est effectivement un marqueur de la gauche, qui nous divise et qui fait que nous ne serons peut-être pas d'accord sur le vote de ces délibérations.

Il me semble que Monsieur GREGOIRE voulait intervenir en tant que président de groupe pour une explication de vote. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Une remarque sur le R. 531-53 du Code de l'éducation. Le coût de revient calculé exclut le coût de surveillance interclasses et les bâtiments. Je vous rassure donc, nous ne pourrions malheureusement plumer personne. Comme cela a été dit, la loi l'interdit. Le contrôle de légalité est là pour y veiller. Si jamais, vous aviez un doute, vous pourriez déférer. Je vous invite à ne pas garder cet argument pour le Conseil de Paris. Cela nous permettra de ne pas perdre plus de temps sur ce sujet. »

Cela me dérange de terminer sur un mot aussi désagréable Madame MONTANDON. Mais j'éprouve, je pense que c'est partagé, un agacement absolu quant à votre argument selon lequel nous tapons sur les familles. Sincèrement, nous sommes tous des parents ici. Nous avons tous des familles. Nous tenons tous sans doute plus à nos familles qu'à toute autre chose. Je sais que dans la novlangue *tea-party*, il est de bon ton de reprendre cet argument. Mais il est tellement contraire aux valeurs qui nous rassemblent tous, y compris dans l'opposition, que je ne peux pas ne pas exprimer mon agacement. Monsieur MARGAIN a très bien évoqué l'argument. Il est légitime de nous interroger là-dessus voire même de nous accuser. Taxer les riches. Il n'y a pas de mépris de classe. Il y a des contributeurs au financement des services publics et des personnes ont beaucoup plus les moyens de le faire que d'autres. Premièrement, elles ont bien de la chance. Tant mieux pour elles. Deuxièmement, ce n'est pas en augmentant les tarifs de la cantine de quelques dizaines d'euros à l'année, que nous allons grever leur pouvoir d'achat, tandis que cela peut utilement contribuer à l'équilibre du financement des services publics, qui resteront de toute manière largement subventionnés. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous n'allons pas réussir à nous convaincre. Mais je me permets de compléter sur les impôts sur le revenu évoqués par Monsieur MARGAIN. Ce sont des impôts qui concernent l'Etat et qui sont destinés à assurer le service public d'Etat soit les enseignants. Là, il s'agit de faire payer un service public parisien facultatif. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Je pense qu'il faut que

nous arrêtons là le débat. Nous n'arriverons pas à nous convaincre les uns les autres. Nous passons au vote. »

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-221 AVIS)

- **DAC 20141649** : *Fixation des nouveaux tarifs des établissements d'enseignement artistique (Conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris, conservatoire à rayonnement régional de Paris et ateliers beaux-arts).*

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-222 AVIS)

- DJS 20140368 : Centres d'animation de la Ville de Paris - Tarifs applicables aux usagers.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-223 AVIS)

- DASCO 20141154 : Ecoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux - Fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2015.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-224 AVIS)

- **DFA 20140058** : *Convention de délégation de service public avec la société GL Events portant sur l'animation du Parc Floral (12^e).*

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-225 AVIS)

- DAC 20141607 : Subvention (3000 euros) à l'association « Commune libre d'Aligre » (12^e).

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-226 AVIS)

- DDCT 20140208 : *Subventions Fonds du Maire (3 850 euros) à 5 associations du 12^e arrondissement et convention avec l'association « La Camillienne ».*

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-227 AVIS)

- DEVE 20141104 : *Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la « Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain » (CPCU) sur le site de Bercy, 177 rue de Bercy (12^e).*

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-228 AVIS)

- DJS 20140335 : *Paris Jeunes Vacances - poursuite de la mise en œuvre du dispositif.*

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-229 AVIS)

- DVD 20141129 : Levés et contrôles des plans de voirie. Marchés de prestations.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-230 AVIS)

- VŒU (12-2014-028) : Vœu relatif à l'entretien et la rénovation du patrimoine culturel de la Ville de Paris, déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe d'Union UMP-UDI-MODEM.

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« La Ville de Paris est propriétaire d'un important patrimoine culturel constitué de 96 édifices et qu'au sein de ce patrimoine sont conservées 130 orgues et environ 40000 œuvres d'art inventoriées, également propriétés municipales.

A ce titre, la Ville a la charge d'entretenir et de restaurer ces édifices et ces œuvres dont elle est directement responsable.

Ce patrimoine inestimable et prestigieux demeure fragile et requiert une attention permanente.

Permettez-moi de citer la préface rédigée par Bertrand DELANOË pour l'ouvrage intitulé « Peintures d'Eglises à Paris au XVIIIe siècle » (2002), qui précisait « Parce qu'il est une des composantes de la mémoire collective de notre Cité, la Mairie de Paris a un devoir à l'égard de ce patrimoine, celui de le conserver, de le restaurer et de le mettre en valeur ».

Parmi ses promesses électorales, la Maire de Paris a déclaré s'engager « à amplifier la restauration de notre patrimoine civil et religieux, symbole de notre histoire et de notre mémoire ».

Madame HIDALGO a promis dans son programme de campagne, « que des églises de la capitale soient restaurées de manière optimale ».

Dans le 12^e arrondissement, il y a des demandes de rénovation bien spécifiques comme la réfection de la façade de la paroisse de l'Immaculée conception suite à la tempête de 1999. Je vous rappelle aussi la demande d'amélioration de l'éclairage du parvis de l'église qui avait fait l'objet d'un vœu dans le 12^e lors de la mandature précédente. Je voulais également évoquer la demande de réparation de l'ascenseur du clocher de l'église du Saint-Esprit mais aussi la sacristie de l'église des Quinze-Vingts.

A l'occasion de la présentation du budget primitif 2015 de la collectivité parisienne, nous souhaiterions que la Maire de Paris s'engage à :

1/ Inscrire dans le plan pluriannuel d'investissement pour Paris (2015-2020) un « Plan Patrimoine Culturel » à la hauteur de la situation de ces édifices, en concertation avec les Maires d'arrondissement.

2/ Mandater la Direction des Affaires Culturelles aux fins d'initier une souscription publique et un appel à mécénat de compétences, pour financer tout ou partie des opérations de restauration pour ces édifices culturels et leurs œuvres dans le cadre d'un cofinancement public-privé « 1 euro pour 1 euro » ; ce, afin d'accélérer les projets de restauration et d'impliquer le plus grand nombre de parisiennes et de parisiens à la valorisation de notre patrimoine commun. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci de vous faire les porte-paroles de certains dans cet arrondissement. Je vous rassure, ils n'ont pas besoin de vous pour nous présenter leurs besoins d'entretiens pour leurs différents édifices. Madame CHARNOZ pour apporter des éléments de réponse. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Permettez-moi tout d'abord de m'étonner de ce vœu car de nombreuses questions portent sur le PIM qui sera bientôt communiqué et voté. Je me demandais s'il s'agissait d'un vœu parisien déposé par votre groupe dans tous les conseils d'arrondissement, s'il s'agissait d'une inquiétude réelle ou d'un positionnement politique. S'il le faut, je peux vous rassurer sur les intentions de la Maire de Paris et de son premier adjoint, Monsieur JULLIARD.

Je pensais que Madame MONTANDON, vous avez fait un résumé des séances précédentes au Conseil de Paris car a d'ores et déjà été annoncé, un plan de grande ampleur pour les édifices culturels sur l'ensemble de la mandature. Ce plan prévoit 80 millions d'euros dans le cadre du programme d'investissement de notre mandature, la mobilisation de financements privés et participatifs, et l'appel à des subventions d'Etat lorsqu'il s'agit de monuments historiques. Monsieur JULLIARD a tenu ces propos publiquement. Je pensais que vous connaissiez parfaitement ces échanges qui ont eu lieu en mai et juillet 2014.

S'agissant de l'attention réelle accordée par les uns et les autres à l'entretien du patrimoine culturel de la Ville de Paris. Je tiens à citer deux chiffres éclairants : 27 millions d'euros d'investissement au cours de la mandature de Jean TIBERI et 150 millions d'euros de 2001 à 2008 sous l'impulsion de Bertrand DELANOË. Je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je ne vais pas les commenter.

Depuis plusieurs mois, la DAC travaille avec les Maires d'arrondissement et le diocèse pour prioriser les chantiers. Sur les financements innovants et le mécénat, nous n'avons pas attendu le signalement de l'opposition puisque de nombreux contacts avec des mécènes potentiels ont été établis et qu'une souscription publique a été lancée afin d'accompagner la restauration des peintures de Delacroix à Saint-Sulpice. Ces financements nouveaux ne viendront pas en déduction des 80 millions d'euros dont je vous parlais tout à l'heure mais permettront au contraire d'abonder ces financements.

Sur la proposition de cofinancement à hauteur de 1 € public pour 1 € privé, il s'agit de la reformulation d'un slogan de campagne de Madame KOSCIUSKO-MORIZET, ne nous trompons pas, et pas une méthode opérationnelle. Cela ne correspond en rien à la réalité des montages financiers qui s'élaborent opération par opération et demandent de la souplesse et de la réactivité. Il s'agit d'une proposition vaine. Par ailleurs, dans quelques jours, nous aurons les résultats du PIN. Je pense Madame la Maire que vous connaissez l'urgence de certaines situations notamment pour l'ascenseur ou les peintures. Je pense que ce vœu est sans objet, compte tenu de ce que je viens de rappeler, et compte tenu des engagements publics et de notre actualité. Je vous propose de le retirer. Sinon, nous ne le rejetterons. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je me permets de faire remarquer que dans le patrimoine culturel de notre arrondissement, nous n'avons pas que des églises. Nous avons déjà beaucoup investi et nous continuerons à investir pour le temple bouddhique qui se trouve dans le Bois de Vincennes. J'imagine que vous ne retirez pas votre vœu. Un avis défavorable de l'exécutif. »

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-231 VOEU)

- VŒU (12-2014-029) : Vœu relatif à l'entretien et la rénovation du patrimoine culturel de la Ville de Paris, déposé par Franck MARGAIN et les élus du groupe d'Union UMP-UDI-MODEM.

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je vous avais prévenu au dernier Conseil d'arrondissement. J'espère que vous avez regardé avec attention ma demande car elle n'est absolument pas politique. J'espère que vous pourrez la considérer dans l'intérêt de tous les coureurs et de toutes les personnes qui pratiquent le sport tôt le matin.

La Coulée Verte est un atout précieux pour notre arrondissement.

Il est indispensable de mieux prendre en compte le rythme de vie des parisiens dans l'ouverture des équipements.

L'usage de la Coulée Verte n'est que tolérée pour le jogging, celle-ci répond à une demande croissante d'espace pour réaliser l'activité physique.

A ce jour les accès à la Coulée Verte sont ouverts au plus tôt à 8 heures en semaine et à 9 heures le week-end durant la période des horaires d'été.

Il n'est pas rare de constater le samedi matin qu'une cinquantaine de personnes attendent l'ouverture de la Coulée Verte pour y courir.

Je vous rappelle que depuis le début de l'année, 20% des appels au 3975 concernant la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement sont des demandes d'ouverture des espaces verts à des horaires élargis pour pouvoir pratiquer du sport.

Certains parcs, comme le Parc Monceau ou le Parc des Buttes Chaumont, ont des horaires d'ouverture de 7 heures à 22 heures.

Nous aurions voulu savoir s'il était possible que vous puissiez considérer d'ouvrir la Coulée Verte pour les joggeurs, 1 heure plus tôt en été. Merci Madame la Maire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur MARGAIN. Je ne sais pas d'où vous tenez vos chiffres sur le nombre d'appels au 3975. Cela me paraît beaucoup. Je note que vous intervenez en faveur des coureurs du matin mais pas de ceux du soir. Je le note.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur BONNET. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Première remarque. Nous sommes dans un arrondissement où nous avons de la chance puisqu'il y a le Bois de Vincennes. Il s'agit d'un lieu où l'on peut courir, à toute heure. On peut y aller en vélib' ou encore en métro voire même en courant. Deuxième remarque. Vous parlez d'une Coulée Verte, j'entends par là, la promenade plantée. Chaque espace a sa destination première. Les parcs, les squares ont une destination de promenade et les équipements sportifs sont destinés au sport.

Je ne suis pas d'accord avec vous Monsieur MARGAIN lorsque vous évoquez le règlement qui dit que l'activité physique et sportive est tolérée. C'est le cas, c'est toléré. Mais ce n'est pas un équipement sportif en tant que tel.

Troisième remarque qui me ramène à de nombreuses questions notamment sur le vœu sur le patrimoine culturel. Afin que les personnes puissent faire du sport notamment le week-end, il faut le repos dominical. Il faut que l'organisation du temps de travail permette à tout le monde d'avoir la possibilité de pratiquer des loisirs en famille, de se rendre sur les lieux culturels etc. il s'agit aussi de défendre la famille. Lorsque j'entends dans les propos de votre groupe que nous nous attaquons aux familles et aux coureurs du dimanche matin et que j'entends par ailleurs que votre groupe est pour la généralisation du travail le dimanche. Laissez-moi m'interroger sur la cohérence de vos propos. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur BONNET. Je donne la parole à madame HONORE pour une réponse au nom de l'exécutif. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. La Coulée Verte qui porte le nom, comme vous le savez de René DUMONT, est aujourd'hui beaucoup plus qu'une trame verte de 4km de long, reliant la Bastille au Bois de Vincennes. Il s'agit d'un espace vert sur lequel se développent de nombreux usages. Usages sportifs, lieux de partage autour des différents quartiers, des lieux d'expression artistique notamment avec les Arts en Balade, initiés par les conseils de quartier. Ce n'est pas un lieu qui a pour vocation les activités sportives.

La particularité de la Coulée Verte réside dans sa longueur. La longueur de ses tronçons a des conséquences sur le temps nécessaire à son ouverture et sa fermeture. Deux agents d'accueil et de surveillance ou bien même des jardiniers de la DEV, effectuent ces opérations, porte après porte, une pour chaque tronçon. Cette opération s'étale nécessairement dans le temps, à moins de lever une armée pour le faire. L'ouverture de la Coulée Verte l'été, dès 7h en semaine et dès 8h le week-end, impliquerait la mobilisation d'agents volontaires en heures supplémentaires dès 6h30 et 7h30. L'incidence financière serait donc sensible. Il conviendrait de faire appel au volontariat pour cette opération. En effet, pour de nombreux agents de la DEV habitant loin de Paris, arriver à des horaires si matinaux, serait difficile notamment le week-end.

Dans votre vœu, vous évoquez les horaires du parc des Buttes-Chaumont. Les horaires d'ouverture de ce parc, sur un espace vert d'une plus grande importance que celui de la Coulée Verte et d'une fréquentation non comparable, sont rendus possibles par la présence d'un logement de fonction.

S'agissant du développement du sport sur l'espace public. Les aires de sport en plein air, les agrès et les parcours sportifs ont été multipliés ces dernières années dans les espaces verts de l'arrondissement, répondant ainsi à la demande d'espace pour les activités physiques pour tous les âges.

Par ailleurs, le Bois de Vincennes comme l'a très justement dit Monsieur BONNET, est ouvert en permanence puisqu'il n'est pas clôturé et accueille deux parcours sportifs importants. Les services de la Ville étudient la mise en place de deux nouveaux parcours, dont un dans la partie sud à proximité de la Porte de Charenton. Ces agrès seront adaptés à tous les âges.

Enfin, je dois vous préciser que sur la Coulée Verte René DUMONT, il est important de permettre tous les usages. D'où l'invitation à modérer le jogging. Les allées du viaduc et de l'ensemble de la promenade sont étroites ce qui peut parfois rendre difficile la cohabitation entre les différents usages. L'objectif de la signalétique mise en place, n'est pas de restreindre l'accès de certaines zones de joggeurs mais de faire prendre conscience aux joggeurs que cet espace doit être partagé, dans le respect de tous les usagers. Cette signalétique vient en complément de la signalétique directionnelle récemment mise en place tout au long du parcours, et de la signalétique d'information.

Pour tous les motifs énoncés, nous ne voterons pas ce vœu. Merci de votre attention. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame HONORE. Monsieur GREGOIRE pour une explication de vote. Rapidement s'il vous plaît. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« En 15 secondes. Nous ne voterons pas pour ce vœu. Mais je pense que la question est légitime et qu'elle fera partie du champ d'investigation de la consultation sur les horaires d'ouverture des services publics, qui sera lancée à partir de janvier. Nous nous interrogerons pour savoir s'il faut ouvrir et fermer, s'il faut ouvrir le matin, le soir. Cela ne concernera pas que la Coulée Verte mais l'ensemble des services publics parisiens. Des dépôts d'idées sur Internet seront bienvenus. A titre personnel, je dis que j'aimerais beaucoup pouvoir courir à 7h dans la Coulée Verte afin d'aller en courant jusqu'au Bois de Vincennes. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Notez bien cette position. Lorsque nous reviendrons sur ces sujets, rappelez-vous de votre position de ce soir car je ne suis pas certaine que vous serez cohérent lorsque l'on parlera de supprimer les grilles dans les espaces verts et des agents qui ouvrent et ferment ces grilles. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Madame la Maire, puis-je me permettre de vous suggérer d'intégrer les innovations technologiques dans votre débat à la Mairie de Paris. Il est possible de prendre en compte des choses très modernes et peu coûteuses qui peuvent éviter l'arrivée des agents et offrir à des clubs très restreints des accès supplémentaires. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous propose de voter sur ce vœu avec un avis négatif de l'exécutif.

Je vous donne rendez-vous le 26 janvier 2015. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous invite à découvrir l'exposition 21, rue Taine. Il s'agit d'une installation photographique et sonore. Un réel voyage que je vous invite à faire. »

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-232 VOEU)

Madame la Maire lève la séance à 23h30.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ
